



**HAL**  
open science

# Une architecture monastique au féminin : les dominicaines et les clarisses dans le Sud-Ouest de la France au Moyen Âge

Haude Morvan

► **To cite this version:**

Haude Morvan. Une architecture monastique au féminin : les dominicaines et les clarisses dans le Sud-Ouest de la France au Moyen Âge. *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 2021, 133 (315), pp.449-482. 10.3406/anami.2021.9097 . hal-04320555

**HAL Id: hal-04320555**

**<https://hal.science/hal-04320555>**

Submitted on 4 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *Annales du Midi*

*Revue de la France méridionale*

## Le monachisme féminin dans l'Europe méridionale au Moyen Âge



TOME 133

n° 315-316

SEMESTRIEL

JUILLET-DÉCEMBRE 2021

**Privat**  
HISTOIRE

Haude MORVAN\*

# UNE ARCHITECTURE MONASTIQUE AU FÉMININ : LES DOMINICAINES ET LES CLARISSSES DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE AU MOYEN ÂGE<sup>1</sup>

---

Si l'architecture des ordres mendiants constitue un domaine de recherche très fertile depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, les monastères de moniales qui sont liés aux frères mendiants ne sont devenus que bien plus récemment un réel objet d'étude. Leur analyse peut s'appuyer sur le renouveau important qu'a connu l'étude de la vie religieuse féminine à la fin du Moyen Âge dans les années 1990, dans le sillage des *gender studies*. Depuis, le dynamisme des recherches sur les moniales n'a pas faibli, comme en témoigne la journée d'étude « Le monachisme au féminin » qui a été le point de départ de cette contribution. Des travaux récents, comme ceux de Sylvie Duval sur les dominicaines, de Lezlie Knox et Bert Roest sur les clarisses, ou de Pierantonio Piatti sur les augustines, contribuent à dessiner un panorama de plus en plus détaillé de ces communautés féminines, à l'histoire et aux statuts complexes, qui ne peuvent plus désormais être traitées comme un chapitre annexe de l'histoire des ordres masculins, comme elles l'ont longtemps été<sup>2</sup>.

---

\* haude.morvan@u-bordeaux-montaigne.fr. Ausonius – UMR 5607, 8 esplanade des Antilles, 33607 Pessac.

1. Je remercie chaleureusement Florian Gallon, Yoan Mattalia et Isabelle Réal pour leur invitation aux journées d'étude sur « Le monachisme féminin dans l'Europe méridionale au Moyen Âge », invitation qui m'a donné l'occasion de m'intéresser aux moniales du Sud-Ouest. La présente contribution doit beaucoup aux échanges avec plusieurs collègues et amis, en particulier Mercedes Pérez Vidal et mes deux compagnons dans l'aventure du projet « Observer l'Observance », Sylvie Duval et Ludovic Viallet. Le présent texte a été enrichi par les relectures de Sylvie Duval. Je remercie la famille Chevalier de m'avoir permis de visiter et de photographier le monastère des Junies.
2. DUVAL (S.), « *Comme des anges sur terre* ». *Les moniales dominicaines et les débuts de la réforme observante, 1385-1461*, Rome, École française de Rome, 2015 ; KNOX (L.S.), *Creating Clare of Assisi. Female Franciscan Identities in Later Medieval Italy*, Leiden-Boston, Brill, 2008 ; ROEST

Ancienne membre de l'École française de Rome, **Haude Morvan** est depuis 2016 maître de conférences en histoire de l'art médiéval à l'université Bordeaux Montaigne. Ses travaux portent notamment sur l'art funéraire médiéval, sur les ordres mendiants et sur la réception de l'art médiéval entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. Elle a publié aux éditions de l'École française de Rome « *Sous les pas des frères* ». *Les sépultures de papes et de cardinaux chez les Mendiants au XIII<sup>e</sup> siècle* (2021).

Le renouveau de la recherche sur les moniales durant les trente dernières années a également pénétré le champ de l'histoire de l'art. Si l'ouvrage de synthèse de Wolfgang Schenkluhn sur l'architecture des ordres mendiants aborde encore les établissements féminins en parallèle des couvents de frères<sup>3</sup>, la tendance est désormais plutôt à les traiter comme un objet d'étude distinct. Les monastères de dominicaines, de clarisses et d'augustines peuvent certes, dans certains cas, être confrontés, quant à l'architecture et au décor, à des établissements masculins mendiants, mais ils présentent des problématiques propres. Les questions relatives, notamment, à l'implantation territoriale, à l'organisation de l'espace (en particulier liturgique) et à l'iconographie doivent être interprétées davantage au regard de la tradition monastique féminine qu'à l'aune d'une architecture « mendicante ». De ce point de vue, le colloque organisé en 1991 par Caroline Bruzelius et Constance Berman sous le titre *Medieval Women and Their Patrons: Architectural Space and Problems of Design* a fait date<sup>4</sup>. Dans cette génération « pionnière », il faut signaler tout particulièrement les travaux de Jeffrey Hamburger sur la production artistique dans les monastères de dominicaines des pays rhénans, ceux de Caroline Bruzelius sur les deux grands monastères royaux de clarisses à Naples, Santa Chiara et Santa Maria Donnaregina, et ceux de Carola Jäggi, essentiellement consacrés à la Suisse et à l'Allemagne, mais qui ont également abouti en 2006 à une synthèse sur les établissements de clarisses et de dominicaines dans l'ensemble de l'Europe<sup>5</sup>. À leur suite, la thématique a été reprise, avec une diversification des espaces géographiques étudiés : Panayota Volti a publié plusieurs articles sur les aménagements liturgiques et le décor des monastères de dominicaines et de clarisses en France ; Denise Zaru a soutenu et publié sa thèse de doctorat sur les dominicaines de Venise ; Mercedes Pérez Vidal a consacré sa thèse et de nombreux articles aux dominicaines de Castille, pour ne citer que ces trois chercheuses<sup>6</sup>.

(B.), *Order and Disorder. The Poor Clares between Foundation and Reform*, Leiden-Boston, Brill, 2013 ; PIATTI (P.), *Il movimento femminile agostiniano nel Medioevo. Momenti di storia dell'Ordine eremitano*, Rome, Città Nuova, 2007.

3. SCHENKLUHN (W.), *Architektur der Bettelorden : Die Baukunst der Dominikaner und Franziskaner in Europa*, Darmstadt, Primus, 2000 ; traduit en italien : *Architettura degli Ordini Mendicanti : Lo stile architettonico dei domenicani e dei francescani in Europa*, Padoue, Editrici francescane, 2003 ; le chapitre V est consacré aux églises de clarisses et de dominicaines.
4. Le colloque a été publié en 1992 sous forme de dossier dans la revue *Gesta*, vol. 31, n° 2, sous le titre *Monastic Architecture for Women*.
5. Cf. par exemple dans le numéro de la revue *Gesta* cité précédemment, HAMBURGER (J. F.), « Art, enclosure and the *cura monialium*: prolegomena in the guise of a postscript », p. 108-134 et BRUZELIUS (C. A.), « Hearing is believing: Clarissan architecture, ca. 1213-1340 », p. 83-91. Parmi les publications de Carola Jäggi, je ne citerai que son ouvrage de synthèse : JÄGGI (C.), *Frauenklöster im Spätmittelalter : Die Kirchen der Klarissen und Dominikanerinnen im 13. und 14. Jahrhundert*, Petersberg, Michael Imhof, 2006.
6. VOLTİ (P.), « Le chœur des sœurs mendiante au Moyen Âge », dans FROMMEL (S.) et LECOMTE (L.) (dir.), *La place du chœur : Architecture et liturgie du Moyen Âge aux temps modernes*, actes du colloque de l'EPHE, Institut national d'histoire de l'art, 10-11 décembre 2007, Paris, Picard, 2012, p. 79-86 ; Id., « Le chœur des Cordelières de la rue de Lourcine, à Paris : configuration architecturale, fonctionnement, impact spatial », dans MORVAN (H.) (dir.), *Spaces for Friars and Nuns: Mendicant Choirs and Church Interiors in Medieval and Early Modern Europe*, Rome, École française de Rome, 2022, p. 301-316 ; PÉREZ VIDAL (M.), *Arte y arquitectura de los monasterios*



Malgré la fortune de ce courant historiographique, on observe encore parfois une tendance, notamment dans des synthèses sur l'implantation des ordres mendiants à une échelle régionale, à prendre en considération les monastères de moniales au même titre que les couvents des frères, alors même que les conditions de fondation et le fonctionnement des uns et des autres sont radicalement différents, avec une incidence importante sur l'implantation géographique et le bâti<sup>7</sup>. Les femmes sont cloîtrées, elles n'exercent pas la pastorale et leur subsistance repose sur un patrimoine foncier et immobilier, là où les frères appartenant aux ordres dits « mendiants », apparus au XIII<sup>e</sup> siècle, exercent leur activité largement en dehors des murs du couvent et ne peuvent pas, en théorie, posséder de patrimoine ni vivre de rentes. L'implantation urbaine, caractéristique des couvents mendiants (à quelques exceptions près), n'est donc absolument pas systématique pour les fondations féminines.

Même si les monastères de clarisses étaient bien plus nombreux que ceux de moniales dominicaines dans la zone géographique considérée (cf. fig. 1), ils sont beaucoup moins documentés dans leurs aspects architecturaux, et ils ne seront donc évoqués qu'à titre de comparaison. L'état des sources a également conduit à laisser de côté les femmes qui, à partir surtout du XIV<sup>e</sup> siècle, vivent selon la règle de saint Augustin sous la *cura* des ermites de saint Augustin (Albi et Narbonne, par exemple, accueillait des monastères de sœurs augustines). Enfin, il convient de rappeler que, contrairement aux frères prêcheurs, aux frères mineurs et aux ermites de saint Augustin, le quatrième grand ordre mendiant, celui des carmes, n'a catalysé de communautés féminines que bien plus tard, dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

À partir du corpus des monastères de dominicaines du Sud-Ouest de la France qui sont documentés dans leur dimension architecturale et artistique, la présente contribution développera trois thématiques qui peuvent servir de fils rouges à toute étude d'un monastère de moniales, en évitant deux tendances de l'historiographie sur le sujet : d'une part, l'étude monographique déconnectée des problématiques propres à l'architecture religieuse féminine et, d'autre part, le traitement de ces monastères féminins comme de simples pendants aux couvents masculins. Les trois fils rouges que je propose en guise de grille d'analyse sont les suivants.

---

*de la Orden de Predicadores de la "Provincia de España". Desde los orígenes hasta la reforma (1218-1506)*, thèse de doctorat, Universidad de Oviedo, 2013, désormais publiée : ID., *Arte y liturgia en los monasterios de dominicas en Castilla : desde los orígenes hasta la reforma observante (1218-1506)*, Gijón, Trea, 2021 ; ID., « Estavan todas no coro e ben cantand' e Leendo ». Tipologie e funzioni dei cori nei monasteri delle Domenicane dal XIII al XVI secolo, con particolare riferimento alla Castiglia », dans MORVAN (H.) (dir.), *Spaces for Friars and Nuns, op. cit.*, p. 227-258 ; ZARU (D.), *Art and Observance in Renaissance Venice. The Dominicans and Their Artists (1391-ca. 1545)*, Rome, Viella, 2014.

7. C'est le cas notamment dans la meilleure synthèse actuellement disponible sur les Mendiants dans le Sud-Ouest : POUSTHOMIS-DALLE (N.), « Les ordres mendiants dans le Sud-Ouest de la France : état de la recherche sur l'implantation, la topographie et les choix architecturaux des couvents », dans *Moines et religieux dans la ville (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, Privat (Cahiers de Fanjeaux, 44), 2009, p. 223-273.

Premièrement, il s'agira d'envisager le monastère comme un lieu de représentation et de mémoire pour les fondateurs. Les couvents masculins, même s'ils sont fondés grâce à l'appui d'autorités locales laïques et religieuses, n'en suivent pas moins dans leur implantation une logique centralisée, guidée par le général de l'ordre et par les prieurs ou ministres provinciaux. En revanche, les fondations féminines ne forment pas un réseau articulé et planifié, ne sont pas structurées par le cadre institutionnel des provinces, et sont placées pour le temporel sous la tutelle des fondateurs et bienfaiteurs. Là où la mission première des couvents masculins est la pastorale, servie par l'étude, les monastères féminins ont souvent le rôle, plus traditionnel dans l'histoire monastique, de garants du salut et de la mémoire des fondateurs.

Deuxièmement, la contribution s'attardera sur un thème central pour toute étude sur l'architecture religieuse au féminin, à savoir la position du chœur des moniales. En effet, en vertu de la stricte clôture progressivement imposée à toutes les moniales au cours du XIII<sup>e</sup> siècle et scellée par la bulle *Periculoso* de Boniface VIII, l'organisation de l'église doit être conçue pour que les religieuses puissent suivre la messe en évitant tout contact visuel avec le célébrant et l'assemblée des fidèles, tout en leur permettant de recevoir la communion et de se confesser à travers des ouvertures garnies de grilles et de rideaux. La stricte clôture implique donc un aménagement spatial des églises très différent de celui des églises conventuelles des frères, où la messe est célébrée par l'un d'eux, devant les stalles de la communauté.

Enfin, troisièmement, la question de l'identité « dominicaine » de la spiritualité et des dévotions des communautés du Sud-Ouest sera posée.

## État du corpus

### *Difficultés de l'enquête*

Il n'est pas aussi aisé de dresser la liste des établissements de dominicaines ou de clarisses que celle des couvents masculins. Les couvents des ordres dits « mendiants » sont structurés en provinces, dirigées par un prieur (ou ministre chez les frères mineurs) et placées sous la direction d'un général élu. Ils se réunissent régulièrement lors des chapitres provinciaux et généraux, dont les actes permettent de suivre le développement des fondations, à travers la liste des prieurs. Par ailleurs, malgré sa dimension hagiographique et téléologique, la littérature produite par les ordres eux-mêmes dès le XIII<sup>e</sup> siècle afin de faire le récit de leurs débuts et de leur expansion géographique livre de précieuses informations sur la chronologie des fondations. À l'inverse, les établissements féminins ne sont pas inscrits dans une structure hiérarchique institutionnalisée, à l'exception bien entendu des établissements doubles où la communauté féminine est soumise à l'autorité d'un prieur. N'ayant pas de gouvernement central comme les frères, les moniales dépendent de plusieurs tutelles pour obtenir des privilèges et faire valoir leurs droits : le provincial local de leur ordre masculin de tutelle, mais aussi l'évêque du diocèse au sein duquel se situe le monastère. Les monastères, par ailleurs, ne se privent pas de faire appel directement au

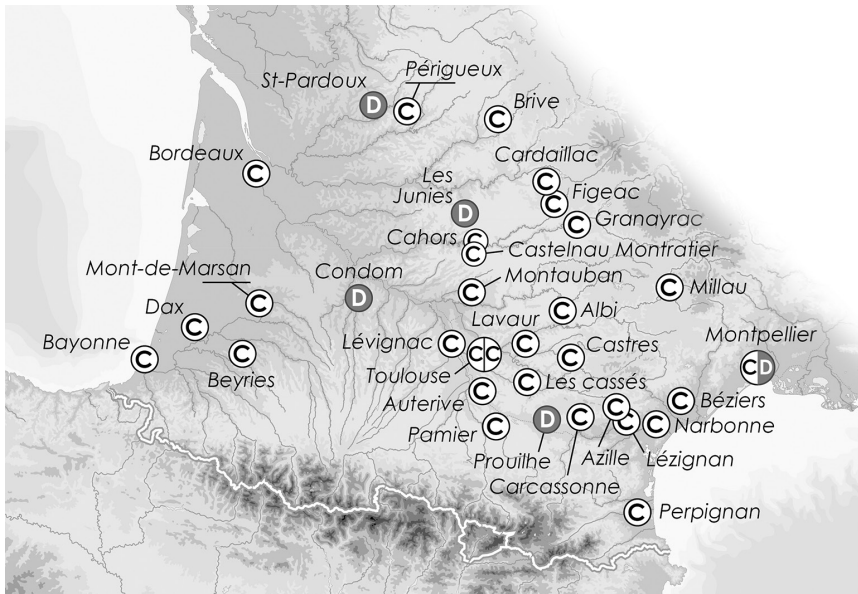


Fig. 1 – Carte des monastères de clarisses (C) et de dominicaines (D) fondés avant 1550. Infographie : Sylvain Ducasse.

pape. Pour la gestion du temporel et pour le choix des prieures, s’ajoutent à ces tutelles religieuses des tutelles laïques. Il existe bien parfois des liens entre certaines communautés de moniales : ainsi, la fondation ou la réforme d’un monastère peut impliquer l’intervention de sœurs d’un autre monastère. Ces liens sont toutefois plus fluides et mouvants qu’entre les couvents masculins.

Quant à l’appareil normatif qui régle la vie des moniales, il est à la fois simple (toutes sont astreintes à la stricte clôture et mènent donc une vie contemplative) et complexe. Les moniales dominicaines sont soumises à un appareil normatif à trois étages : la règle de saint Augustin (comme les frères prêcheurs), les constitutions de Humbert de Romans de 1259 et, enfin, des normes provinciales. Le poids de ces dernières implique une grande variété d’un établissement à l’autre. Cette complexité juridique et institutionnelle apparaît d’ailleurs dans la dénomination canonique de celles que nous désignons, par commodité, les « moniales dominicaines » : *moniales ordinis sancti Augustini sub cura et secundum instituta fratrum praedicatorum viventis*<sup>8</sup>.

Les communautés que nous rassemblons sous l’appellation « clarisses » ont une diversité normative encore plus grande, puisqu’elles ne suivent pas toutes la même règle. Si la plupart suivent la règle d’Urbain IV (1263), quelques-unes suivent la *Formula vitae* de Grégoire IX, basée sur la règle de saint Benoît, d’autres (en Italie) la première règle de sainte Claire approuvée par Innocent IV (1247), ou la seconde règle

8. Sur ces aspects juridiques, voir DUVAL (S.), « Comme des anges sur terre »..., *op. cit.*, p. 35-53.

de sainte Claire (1253), tandis que quelques grands monastères français suivent la règle d'Isabelle de France (1259/1263). L'absence d'unité dans la famille clarisse se reflète dans la terminologie : les sources désignent les sœurs comme sœurs mineures, pauvres dames, sœurs de sainte Claire, sœurs de Saint-Damien, etc. Dans la lettre du pape adressée au roi d'Angleterre en 1239 pour demander sa protection sur les clarisses de Bordeaux, il est question des *moniales sancti Francisci Burdegalensis ordinis sancti Damiani*<sup>9</sup>.

Cette fluidité normative et, dans le même temps, le dénominateur commun de la stricte clôture ont pour corollaire le fait qu'une communauté féminine peut passer assez facilement d'une règle à l'autre. Ainsi, le monastère fondé en 1334 aux Cassés (Aude) par la femme du seigneur local, le vicomte de Caraman, est d'abord placé sous la règle de saint Benoît, avant que la fondatrice ne décide, au bout de quelques années, de le faire passer sous la règle des clarisses urbanistes<sup>10</sup>. Il s'agit peut-être, par ce changement, d'échapper à la seule juridiction épiscopale. Inversement, les clarisses de Montpellier, fondées en 1250, demandent en 1525, afin d'échapper aux projets de réforme des frères observants, à être incorporées à l'ordre bénédictin, en vertu du fait que la *Formula vitae* de Grégoire IX qu'elles suivent est fondée sur la règle bénédictine<sup>11</sup>. Le monastère des Junies (Lot), fondé entre 1330 et 1342 par le cardinal Gaucelme de Jean sur les terres de sa famille, semble, d'après les lettres pontificales, avoir d'abord été envisagé comme un établissement de bénédictines, avant de devenir un établissement de dominicaines en 1355<sup>12</sup>. Il n'est pas sûr que la communauté féminine ait été instaurée avant cette date : l'installation effective des sœurs aux Junies n'est attestée qu'en 1363. Le choix des dominicaines peut être éclairé par la dévotion de la famille de Jean à l'ordre des frères prêcheurs. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, des hommes de la famille prennent l'habit, et plusieurs membres sont inhumés au chevet de l'église des Jacobins de Cahors<sup>13</sup>. Le fondateur des Junies, le cardinal Gaucelme, reçoit également sépulture chez les frères prêcheurs, mais à Avignon.

Ce n'est pas avant les réformes de l'Observance que les moniales deviennent réellement une « branche » à l'intérieur d'un ordre, et que l'on peut trouver une

9. DELORME (F.), « Documenta quaedam Clarissarum historiam generalem et speciatim monasterii O. S. Clarae Burdigalensis illustrantia (saecul. XIII-XVI) », *Archivum Franciscanum Historicum*, n° 5, 1912, p. 41-51 et 321-351, ici p. 46.

10. AGATHANGE DE PARIS, « Les monastères de Clarisses fondés au XIV<sup>e</sup> siècle dans le Sud-Ouest de la France », *Études franciscaines*, n.s., n° 9, 1958, p. 1-34 et 129-141.

11. AUBERGER (J.-B.), « Le monastère Notre-Dame-de-Paradis ou Sainte-Claire de Montpellier », dans BRÉJON DE LAVERGNÉE (M.-É.) et coll. (dir.), *Sainte Claire en Languedoc-Roussillon*, conférences des colloques organisés par le musée Saint-Jacques de Béziers, 5 mars 1994, les archives départementales des Pyrénées-Orientales, 7 octobre 1994, les archives départementales de l'Hérault, 4 février 1995, publié par le Comité national du VIII<sup>e</sup> centenaire de sainte Claire, Nantes, Association Claire aujourd'hui, 1995 p. 183-211, p. 205-206.

12. D'ALAUZIER (L.), « L'église des Junies et ses vitraux », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, n° 83-1, 1962, p. 29-39, p. 30.

13. *Ibid.*, p. 38, note 10; AURICOSTE (F.), *Histoire de la seigneurie et du monastère des Junies*, Les Junies, Association des Amis de la salle capitulaire du couvent des Junies, 2002, p. 17-21 et p. 28-30.



liste des monastères par province à côté des couvents masculins<sup>14</sup>. Pour l'époque médiévale, en revanche, le corpus doit être construit en parcourant des monographies d'établissements et des ouvrages ou articles traitant du paysage religieux à l'échelle d'une ville ou d'une région. Les établissements féminins sont ainsi inclus dans la synthèse de Nelly Pousthomis-Dalle sur les Mendiants dans le Sud-Ouest, publiée dans le volume 44 des *Cahiers de Fanjeaux*<sup>15</sup>. Ce même numéro contient également un article de Sylvie Duval sur les dominicaines d'Aix et de Montpellier<sup>16</sup>. D'autres volumes des *Cahiers de Fanjeaux* contiennent des études utiles pour notre thème, en particulier *Les Mendiants en Pays d'Oc au XIII<sup>e</sup> siècle*<sup>17</sup> et *La femme dans la vie religieuse du Languedoc*<sup>18</sup>.

*Les clarisses dans le Sud-Ouest : des monastères nombreux mais mal connus*

L'histoire des clarisses dans le Sud-Ouest a bénéficié des travaux du frère mineur Agathange, menés dans les années 1950 : bien qu'anciens, ils sont remarquables par la rigueur d'utilisation des sources et par l'esprit critique vis-à-vis des traditions historiques non fondées sur des documents contemporains<sup>19</sup>. Toutefois, plusieurs aspects du propos sont désormais datés, notamment la vision de mouvements féminins hétérodoxes qui auraient été canalisés par une institution ecclésiastique masculine bienveillante, ou celle des réformes qui auraient été imposées par les autorités masculines à des communautés féminines décadentes. Plus récemment, les clarisses du Sud-Ouest ont fait l'objet de nouvelles publications dans le cadre des manifestations scientifiques organisées pour la célébration du VIII<sup>e</sup> centenaire de la naissance de sainte Claire (1994). Les contributions présentées lors des colloques de Millau, Béziers, Perpignan et Montpellier ont conflué dans deux volumes, qui contiennent plusieurs

14. Voir par exemple pour la famille dominicaine, QUÉTIF (J.) et ÉCHARD (J.), *Scriptores ordinis praedicatorum...*, Paris, Ballard, 1719-1721, 2 volumes.

15. POUSTHOMIS-DALLE (N.), « Les ordres mendiants dans le Sud-Ouest de la France... », art. cit.

16. DUVAL (S.), « Les religieuses, le cloître et la ville », dans *Moines et religieux dans la ville...*, op. cit., p. 495-516.

17. *Les Mendiants en Pays d'Oc au XIII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Privat (Cahiers de Fanjeaux, 8), 1973. cf. en particulier les articles d'AGATHANGE DE PARIS, « Les clarisses méridionales », p. 217-224 et de VINAS (J.), « Les premières religieuses du monastère Sainte-Claire de Béziers (1259-1512) », p. 225-231.

18. *La femme dans la vie religieuse du Languedoc*, Toulouse, Privat (Cahiers de Fanjeaux, 23), 1988 : cf. la troisième section sur les « Femmes consacrées », notamment les articles de VICAIRE (M.-H.), « L'action de Saint Dominique sur la vie régulière des femmes en Languedoc », p. 217-240 et de BRUNEL-LOBRICHON (G.), « Diffusion et spiritualité des premières clarisses méridionales », p. 261-280.

19. AGATHANGE DE PARIS, « L'origine et la fondation des monastères de Clarisses en Aquitaine au XIII<sup>e</sup> siècle », *Collectanea Franciscana*, n° 25, 1955, p. 5-52 ; ID., *Le monastère des Clarisses du Faubourg Saint-Cyprien de Toulouse (1516-1840)*, Toulouse, Fournié, 1957 ; ID., « L'établissement des Clarisses de la première Règle dans le Midi de la France (1430-1513) », *Collectanea Franciscana*, n° 28, 1958, p. 353-373 ; ID., « Les monastères de Clarisses fondés au XIV<sup>e</sup> siècle », art. cit. ; ID., « Les statuts conventuels d'un monastère de Clarisses au XIV<sup>e</sup> siècle : Les Cassés », *Jus Seraphicum*, n° 5, 1959, p. 241-288.

études monographiques de qualité assez hétérogène touchant aux aspects historiques et, dans une moindre mesure, monumentaux et artistiques<sup>20</sup>. Il est très révélateur de constater la quasi-absence des monastères du Sud-Ouest dans l'exposition *Beauté et pauvreté. L'art chez les Clarisses en France*, organisée dans ce même contexte du VIII<sup>e</sup> centenaire<sup>21</sup>.

Bien que nombreuses (une trentaine, cf. fig. 1), les fondations médiévales de clarisses dans le Sud-Ouest sont généralement peu dotées. Elles ont souvent été déplacées au cours de leur histoire, notamment à cause des guerres (guerre de Cent Ans, guerres de Religion) et des travaux de fortification des villes, et plusieurs ont eu une existence éphémère. Le monastère le mieux conservé – mais relativement tardif par rapport à notre cadre chronologique – est celui des clarisses de Perpignan, construit en 1548 à l'initiative de Charles Quint pour remplacer l'ancienne résidence des sœurs, condamnée par la mise en chantier de nouveaux remparts. Deux fondations seigneuriales rurales du XIV<sup>e</sup> siècle dans l'Aude conservent des vestiges en élévation du chevet de l'église, à Azille et aux Cassés<sup>22</sup>. D'autres sites ont été mis au jour partiellement par des fouilles préventives ou des sondages, notamment à Mont-de-Marsan, à Bayonne et à Toulouse (monastère fondé au XV<sup>e</sup> siècle dans le faubourg Saint-Cyprien)<sup>23</sup>. La chapelle des clarisses de Montauban est bien conservée, mais il s'agit d'un édifice entièrement reconstruit au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>.

### *Les dominicaines : une implantation clairsemée mais solide*

Face à la trentaine de fondations clarisses antérieures à 1550, les établissements de dominicaines apparaissent étonnamment peu nombreux : on en compte cinq dans l'aire géographique considérée (fig. 1). En cela, le Sud-Ouest ne fait pas exception

20. *Sainte Claire en Rouergue*, conférences du colloque de Millau, 29 septembre-3 octobre 1993, organisé par le Comité national du VIII<sup>e</sup> centenaire de sainte Claire, Paris, les Amis de sainte Claire aujourd'hui, 1994 ; BRÉJON DE LAVERGNÉE (M.-É.) et coll. (dir.), *Sainte Claire en Languedoc-Roussillon*, *op. cit.*

21. CHARLES-GAFFIOT (J.) et RIGAUD (D.) (dir.), *Beauté et pauvreté : l'art chez les Clarisses de France* (exposition, Paris, mairie du V<sup>e</sup> arrondissement, 20 septembre-11 décembre 1994), Paris, Centre culturel du Panthéon, E. Koehler, 1994.

22. Les vestiges de ces deux églises sont inscrits au titre des Monuments historiques depuis 1948.

23. Sur les clarisses de Mont-de-Marsan, voir la notice rédigée par Jeanne-Marie Fritz dans BERDOY (A.) (dir.), *Atlas historique de Mont-de-Marsan*, Bordeaux, Ausonius, 2018, II, p. 86-88. Sur les clarisses de Bayonne, cf. les rapports des fouilles dirigées par N. Gangloff (2001-2002) puis L. Wozny (2003). Un résumé est disponible dans WOZNY (L.), « Bayonne. Casernes de la Nive », *Bilan scientifique régional (BSR) Aquitaine*, 2003, p. 126-128. Voir également la notice consacrée au monastère par O. Hercé-Pajares dans BOUTOULLE (F.) et coll. (dir.), *Atlas historique de Bayonne*, Bordeaux, Ausonius, 2019, II, p. 219-230. Pour un résumé des résultats de la fouille du monastère des clarisses du faubourg Saint-Cyprien à Toulouse : GANGLOFF (N.), « Toulouse Hôpital de la Grave », *Bilan scientifique régional (BSR) Midi-Pyrénées*, 2000, p. 73-74.

24. GARRIC (J.-M.), « Montauban, ancienne chapelle des Clarisses », dans *Monuments de Tarn-et-Garonne. Congrès archéologique de France*, 170<sup>e</sup> session (2012), Paris, Société française d'archéologie, 2014, p. 375-379.

dans le paysage français : comme l'a souligné Sylvie Duval, les fondations de monastères de moniales dominicaines ont été beaucoup moins nombreuses en France qu'en Italie ou dans les pays rhénans, où toutes les villes comptaient un monastère, voire plusieurs<sup>25</sup>. On peut, par exemple, s'étonner de l'absence de monastère de dominicaines dans des villes importantes comme Toulouse, Bordeaux ou Perpignan avant le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. Dans le cas spécifique du Sud-Ouest, une des raisons du déséquilibre entre clarisses et dominicaines au Moyen Âge pourrait être recherchée dans l'histoire du XV<sup>e</sup> siècle : les fondations clarisses ont alors connu un nouveau souffle avec la réforme observante et celle de Colette de Corbie, alors que la réforme de l'Observance n'a pas touché les dominicaines de la région<sup>27</sup>.

Si les fondations dominicaines sont peu nombreuses, elles n'en sont pas moins importantes. Prouilhe (Aude), en particulier, est un lieu central pour l'ordre des frères prêcheurs, à la fois sur le plan symbolique, puisque le monastère est lié à la prédication de l'évêque Diego d'Osma et de son chanoine Dominique, et sur le plan économique. En effet, ce puissant monastère a rapidement joué le rôle de pourvoyeur de fonds pour l'ordre, finançant, grâce à ses revenus agricoles et aux nombreux legs qu'il recevait, la tenue des chapitres généraux, la construction de certains couvents (notamment celui de Toulouse) et des prêtres aux communautés<sup>28</sup>. Le lien entre le monastère de Prouilhe et la genèse de l'ordre des frères prêcheurs constitue un thème abondamment traité par l'historiographie, dont ne seront rappelés ici que les principaux éléments<sup>29</sup>. Le monastère est créé dès 1207 par l'évêque Diego d'Osma, donc bien avant la fondation de l'ordre des frères prêcheurs<sup>30</sup>. Placé

25. DUVAL (S.), « Les religieuses, le cloître et la ville », art. cit.

26. DIANE DU CHRIST, *Le monastère Sainte-Catherine-de-Sienne à Toulouse : un foyer de spiritualité dominicaine au XVII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Privat, 1976 ; LAVAUD (S.) (dir.), *Atlas historique de Bordeaux*, Bordeaux, Ausonius, 2009, III, p. 286.

27. Sur ces réformes chez les clarisses, cf. AGATHANGE DE PARIS, « L'établissement des Clarisses de la première Règle », art. cit. ; AUBERGER (J.-B.), « Le monastère de Perpignan a-t-il été touché par les différentes réformes des Clarisses ? », dans BRÉJON DE LAVERGNÉE (M.-É.) et coll. (dir.), *Sainte Claire en Languedoc-Roussillon*, op. cit., p. 333-346.

28. Sur l'organisation économique de Prouilhe, cf. RAMIÈRE DE FORTANIER (A.) et GUILLERÉ (C.), « Le Prouille de Bernard Gui, d'après la visite de Pierre Gui et son neveu », dans *Bernard Gui et son monde*, Toulouse, Privat (Cahiers de Fanjeaux, 16), 1981, p. 107-154.

29. Pour une synthèse sur l'histoire des dominicaines aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, cf. DUVAL (S.), « Comme des anges sur terre », op. cit., chapitre 1 : « Les moniales dominicaines de la fondation de Prouille aux débuts de l'Observance (1207-1390). Enquête historique et juridique ». Pour une synthèse récente sur l'histoire de la fondation de Prouilhe, cf. *Sainte-Marie de Prouilhe, 800 ans d'histoire dominicaine : 1206-2006*, Strasbourg, Signe, 2006 ; en particulier p. 6-23 : ÉPINOUX (É.P.), « La naissance de Prouilhe ».

30. Pour une synthèse sur les variations autour du rôle respectif de Diego d'Osma et Dominique dans la fondation de Prouilhe, voir BÉRIOU (N.) et HODEL (B.), *Saint Dominique de l'ordre des Frères prêcheurs. Témoignages écrits, fin XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditions du Cerf, 2019, p. 49-50. Pour une mise au point récente sur la fondation de Prouilhe, voir le dossier thématique *La fondation de Prouilhe (1207)*, publié à l'occasion du huitième centenaire dans le n° 23 de la revue *Mémoire dominicaine*, en 2008, ainsi que PEYTAVIE (C.), « Construction de deux lieux de mémoire dominicaine : Prouilhe et Fanjeaux (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans *L'ordre des Prêcheurs et son histoire en France méridionale*, Toulouse, Privat (Cahiers de Fanjeaux, 36), 2001, p. 418-446.

sous le contrôle de la communauté de prédicateurs, il est destiné à accueillir les « parfaites » qui souhaitent réintégrer l'Église, parfois en rupture avec leur famille restée hérétique<sup>31</sup>. D'autres établissements similaires sont ensuite fondés à l'initiative de Dominique de Caleruega, à Rome, Madrid et Bologne, avec cette même structure double associant une communauté de moniales, astreintes à une stricte clôture, et une communauté masculine assurant la gestion dans le temporel et dans le spirituel. Après la mort de Dominique, de nombreuses communautés de *mulieres religiosae* se rattachent à l'ordre des frères prêcheurs, mais ceux-ci cherchent à se désolidariser de ces moniales dont la *cura* les éloigne de leurs missions d'étude et de pastorale. Le conflit est apaisé sous le généralat de Humbert de Romans qui rédige en 1259 pour les sœurs des *Constitutions* inspirées de celles des frères, avec ajout de la stricte clôture et de la visite annuelle. Face aux réclamations des frères, Clément IV promulgue en 1267 une bulle qui les autorise à déléguer à un chapelain séculier les aspects les plus pesants de la *cura* spirituelle des moniales (messes, confessions régulières). Il existe donc au XIII<sup>e</sup> siècle deux types de monastères de dominicaines : les établissements « prouillans », qui sont des monastères doubles où la communauté féminine est placée sous le contrôle du prieur de la communauté masculine, lequel assure la tutelle dans le temporel et le spirituel, et les établissements ordinaires, où la prieure gère le temporel par l'intermédiaire de la « famille extérieure », et où la *cura* spirituelle est assurée par des frères prêcheurs qui ne résident pas dans le monastère ainsi que par des chapelains séculiers. Cette distinction a une forte implication sur le bâti, puisque les établissements prouillans comportent souvent deux cloîtres, l'un pour les frères, l'autre pour les moniales, et deux chœurs dans l'église, voire deux églises (c'est le cas à Prouilhe). À l'échelle de l'Europe, les monastères prouillans sont très peu nombreux par rapport aux monastères « simples » : ils sont toutefois majoritaires dans le Sud-Ouest de la France, du fait du rayonnement régional de Prouilhe.

Si l'histoire de Prouilhe et son organisation économique sont bien connues, notamment depuis les travaux de Jean Guiraud au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, on a peu de connaissances précises sur le monastère médiéval. Il a en effet été largement reconstruit au XVIII<sup>e</sup> siècle, à la suite d'un incendie, puis entièrement détruit au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avant que le Père Henri-Dominique Lacordaire ne lance en 1857 la construction *ex nihilo* d'un nouveau sanctuaire dans ce haut lieu de l'ordre, où une communauté est refondée en 1880, avec des sœurs provenant du monastère de Nay (Pyrénées-Atlantiques). Du bâtiment ancien, il ne reste qu'une clef de voûte ornée d'un Agneau pascal (classée au titre des Monuments historiques en 1961). Certains éléments du complexe sont néanmoins connus grâce à deux descriptions rédigées au XVII<sup>e</sup> siècle et aux projets du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>.

31. TUGWELL (S.), « For whom was Prouille founded ? », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, n° 74, 2004, p. 5-125.

32. HODEL (P.-B.) et TOURREL (J.-B.), « Quelques documents pour servir à l'histoire des bâtiments du monastère de Prouilhe » et CACHAU (P.), « Le monastère royal de Prouille au XVIII<sup>e</sup>. La reconstruction par Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, architecte du roi (1746-1787) », *Mémoire dominicaine*, n° 32, 2015, p. 13-81 et p. 83-163.



L'établissement du corpus des autres monastères, prouillans ou « simples », et l'inventaire des sources sur le bâti et le mobilier peuvent prendre pour point de départ les travaux menés par Georges Rohault de Fleury (1835-1904) au tout début du XX<sup>e</sup> siècle. Cet architecte et historien de l'art, membre du tiers ordre dominicain, livre dans la *Gallia dominicana : les couvents de saint Dominique au Moyen Âge*, parue en 1903, le premier ouvrage de synthèse sur l'art dominicain<sup>33</sup>. Les deux volumes fournissent, pour tous les établissements de frères et de moniales, organisés par ordre alphabétique, une notice historique d'une page ainsi que des planches qui recensent les vestiges conservés, les sources iconographiques, et proposent dans certains cas des « essais de restauration » (fig. 2). Comme le laisse entendre clairement l'avertissement liminaire, la *Gallia dominicana* se veut un manifeste de la renaissance de l'ordre au XIX<sup>e</sup> siècle, à travers un inventaire de ses maisons en France au Moyen Âge. Les « essais de restauration » illustrent cette dimension apologétique et militante : si la « restauration » graphique constitue depuis l'époque moderne un exercice académique traditionnel dans la formation des architectes, son utilisation ici montre la volonté de l'auteur de donner à voir l'importance de l'ordre à travers son riche patrimoine, patrimoine qu'il ne veut pas montrer en ruines, mais vivant, dans un contexte où de nombreux couvents sont construits ou reconstruits. Pour établir la liste des couvents et monastères français fondés avant 1500, Georges Rohault de Fleury est parti de la liste publiée dans les *Scriptores ordinis praedicatorum* (1721) de Jacques Quétif et Jacques Échard. Il ne retient pour son ouvrage que les établissements fondés au Moyen Âge pour lesquels il dispose d'une documentation sur l'architecture et le mobilier, si infime soit-elle (vestiges, dessins anciens, plans). S'il inclut, pour notre aire géographique, Saint-Pardoux (diocèse de Périgueux), Condom, Prouilhe et Montpellier, il oublie le monastère des Junies qui n'apparaît pas chez Quétif et Échard. Il s'agit pourtant du complexe le mieux préservé, comme nous le verrons. Si les « essais de restauration » de Georges Rohault de Fleury sont peu utiles pour notre travail, en ce qu'ils intègrent de nombreuses parties hypothétiques et mêlent des éléments certes documentés, mais qui n'ont jamais coexisté à une époque donnée, la consultation de la *Gallia dominicana* et des documents préparatoires, conservés dans les Archives générales de l'ordre des frères prêcheurs à Rome, est précieuse. Georges Rohault de Fleury, alors âgé, travaillait depuis son domicile parisien en correspondant avec des contacts locaux. Ces derniers, que Bernard Montagnes a un peu rapidement qualifiés d'« amateurs bénévoles »<sup>34</sup>, sont des archivistes, des architectes, des universitaires, des membres de sociétés savantes, ou encore des conservateurs de musées. Leurs lettres et les documents qu'ils envoient à Rohault de Fleury (photos, plans, copies de documents anciens) constituent un état des lieux le plus souvent très complet sur les sources, et un instantané sur l'état des vestiges à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. L'attention de Rohault de Fleury se porte surtout sur l'état médiéval – un état restitué qui, comme évoqué précédemment, et à la manière des restaurations

33. ROHAULT DE FLEURY (G.), *Gallia dominicana : les couvents de saint Dominique au Moyen Âge*, Paris, n.s., 1903.

34. MONTAGNES (B.), *Architecture dominicaine en Provence*, Paris, CNRS, 1979, p. 13.

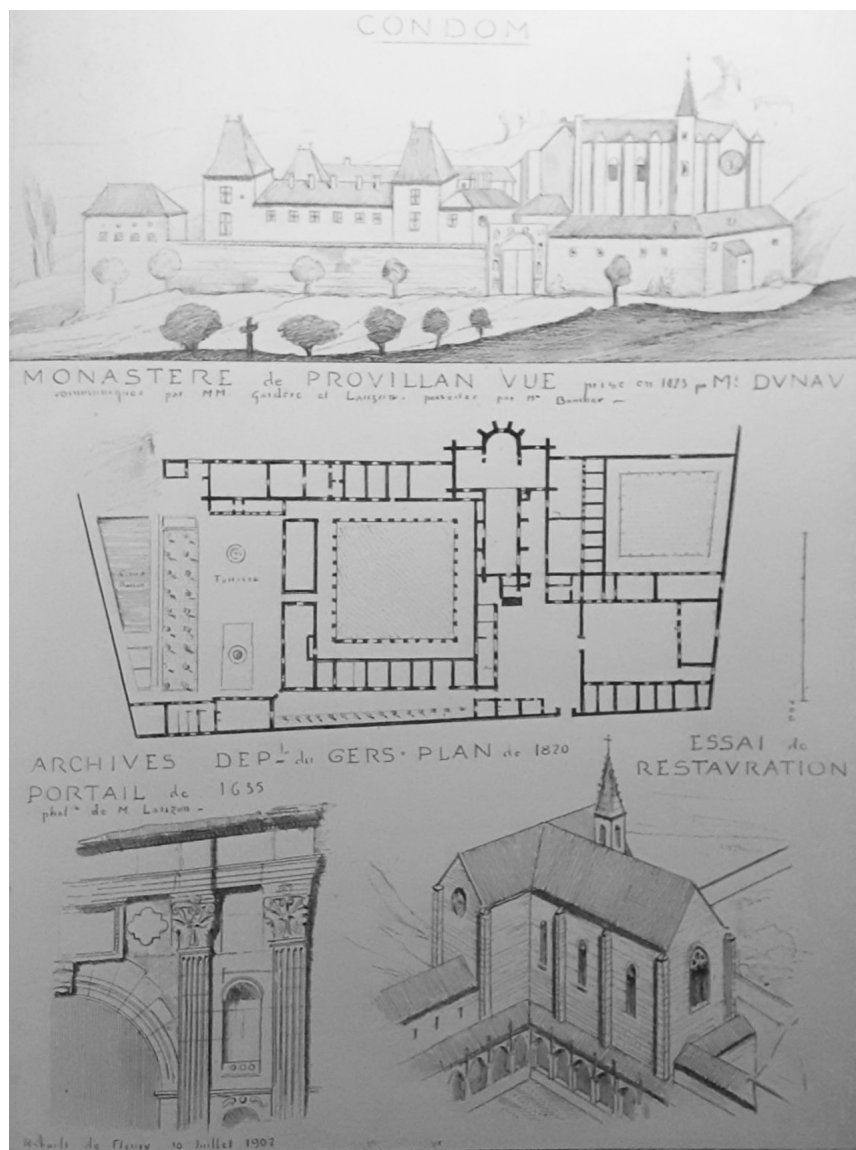


Fig. 2 – Georges Rohault de Fleury, *Gallia dominicana. Les couvents de saint Dominique au Moyen Âge*, 1903, tome I: planche sur le monastère des dominicaines de Condom. Rohault de Fleury y reproduit, de haut en bas, un dessin du complexe vu du sud réalisé dans les années 1820 par M. Dunau, le plan de l'architecte Louis Combes conservé aux archives départementales du Gers et une photographie du portail du XVII<sup>e</sup> siècle. Il réalise enfin une proposition de restitution en vue cavalière de l'église et d'une partie du cloître. Reproduit avec l'aimable autorisation de la Bibliothèque du Saulchoir.

de Viollet-le-Duc, n'a parfois jamais existé. Par souci d'exhaustivité, l'auteur de la *Gallia dominicana* documente toutefois aussi des éléments plus tardifs, comme le portail du XVII<sup>e</sup> siècle du monastère de Condom, encore conservé à ce jour et inscrit au titre des Monuments historiques depuis 1927 (fig. 2).

### *Le cadre géographique envisagé*

Il est difficile de fixer à notre enquête un cadre géographique précis qui fasse sens : entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, les limites des évêchés et des provinces n'ont pas été immuables – un cadre calqué sur les provinces des ordres masculins aurait de toute façon été peu pertinent, pour les raisons énoncées précédemment. La zone retenue comprend *grosso modo* le sud de la région Aquitaine et l'Occitanie. Le choix de ces bornes géographiques, dans ce qu'il peut avoir d'arbitraire, se justifie néanmoins en ce qu'il permet d'inclure dans l'étude un nombre suffisamment important de monastères pour mettre en évidence leur grande variété quant à différents aspects : conditions de fondation, contexte d'implantation (urbain ou rural), importance numérique de la communauté, cadre architectural et matériel. Le corpus comprend ainsi des établissements ruraux qui perpétuent une tradition ancienne de fondations seigneuriales, et où la communauté ne dépasse pas une dizaine de sœurs, tels que Les Junies pour les dominicaines, Azille ou Les Cassés pour les clarisses. Parmi les fondateurs de ces établissements, on trouve plusieurs prélats méridionaux ayant fait carrière auprès des papes d'Avignon, comme Bertrand du Pouget (Castelnau-Montratier, Lot) et Gaucelme de Jean (Les Junies, Lot). D'autres fondations sont urbaines, voulues par des membres de l'élite citadine (notamment des femmes)<sup>35</sup>, selon un modèle que l'on trouve dans beaucoup de villes d'Italie centrale, par des évêques ou par des souverains. Ainsi, le monastère des clarisses de Perpignan (ville alors située dans le royaume d'Aragon), aujourd'hui encore bien conservé, est reconstruit sous le patronage de l'empereur Charles Quint au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>. À ce tableau, il faut ajouter les monastères « prouillans », qui présentent une communauté plus nombreuse et un patrimoine foncier conséquent. Prouilhe hébergeait ainsi en 1340, lors de la visite de Pierre Gui, 460 personnes, dont 160 moniales et une centaine de frères (clerics, laïcs et donats)<sup>37</sup>. Les monastères de Condom, Saint-Pardoux et Montpellier appartiennent à cette même catégorie des monastères prouillans<sup>38</sup>.

35. BRUNEL-LOBRICHON (G.), « Diffusion et spiritualité des premières clarisses méridionales », art. cit.

36. Les clarisses s'étaient installées à Perpignan dès le XIII<sup>e</sup> siècle. En 1548, Charles Quint leur fait construire un nouveau monastère pour remplacer le précédent qui gênait la construction d'un rempart. Sur l'histoire des clarisses à Perpignan aux époques médiévale et moderne, cf. ROS (M.), « Le couvent des clarisses de Perpignan (1271-1550) » et PÉRONNET (M.), « Les clarisses de Perpignan à l'époque moderne », dans BRÉJON DE LAVERGNÉE (M.-É.) et coll. (dir.), *Sainte Claire en Languedoc-Roussillon*, op. cit., p. 263-271 et 291-299.

37. Sur la démographie du monastère, cf. RAMIÈRE DE FORTANIER (A.) et GUILLERÉ (C.), *Le Prouille de Bernard Gui*, op. cit., en particulier p. 137-154.

38. Pour un inventaire des fondations « prouillanes », cf. BEAUMONT (B.), « Les fondations de Prouilhe au cours des siècles », dans *Sainte-Marie de Prouilhe, 800 ans d'histoire dominicaine*, op. cit.,

## Perpétuer la mémoire des fondateurs et bienfaiteurs

La présence des fondateurs et bienfaiteurs, laïcs ou prélats ecclésiastiques, à travers des armoiries, des tombes et des images placées dans l'église, le cloître et la salle capitulaire, est un aspect bien connu des couvents mendiants. L'espace des monastères féminins est également investi par cette auto-promotion mémorielle. Chez les clarisses de Perpignan, par exemple, les armes de Charles Quint sont encore bien visibles sur la clef de voûte du sanctuaire<sup>39</sup>. L'exemple le plus emblématique dans notre corpus est fourni par Les Junies.

Fondé dans les années 1330 ou au début des années 1340 par le cardinal Gaucelme de Jean (†1348), à quelques centaines de mètres du château familial, ce monastère est placé sous la double tutelle des frères prêcheurs de Cahors et des seigneurs des Junies<sup>40</sup>. Il est aujourd'hui remarquablement préservé<sup>41</sup>. L'église, qui n'a subi que peu de remaniements depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, est transformée au XIX<sup>e</sup> siècle en église paroissiale, sous le vocable de Saint-Pierre-ès-Liens. Elle présente un plan assez simple, avec un vaisseau rectangulaire de cinq travées presque carrées voûtées d'ogives. Ce vaisseau est contrebuté par de puissants contreforts, et flanqué au niveau de la seconde travée orientale de deux chapelles formant un faux transept (fig. 3 et 4). Une sacristie se trouve dans l'angle du chevet et de la chapelle sud. Un porche, par lequel on accède à l'église, a été ajouté au XIX<sup>e</sup> siècle dans l'angle de la nef et de la chapelle nord<sup>42</sup>, avec un tympan orné d'une *traditio clavis*. On notera la coquetterie de l'architecte du XIX<sup>e</sup> siècle qui, en souvenir de l'ancienne fonction de l'église, a fait sculpter une tête de moniale à la retombée de l'arc extérieur du porche, sur le côté droit (fig. 5).

Au chevet de l'église, la maîtresse-vitre présente une iconographie consacrée aux fondateurs et à un cycle christique (Enfance, Passion et Résurrection)<sup>43</sup>. D'autres

p. 50-55. Sur Montpellier, voir PRIMI (J.), « Le Prouillan montpelliérain : naissance et essor d'un monastère de dominicaines dans une période troublée », *Mémoire dominicaine*, n° 23, 2008, p. 79-108.

39. POISSON (O.), « Le couvent des Clarisses de Perpignan (1550) », dans BRÉJON DE LAVERGNÉE (M.-É.) et coll. (dir.), *Sainte Claire en Languedoc-Roussillon*, op. cit., p. 359-369, p. 362.

40. Pour une mise au point sur les sources documentant la famille de Jean et la fondation des Junies, voir D'ALAUZIER (L.), « L'église des Junies », art. cit., p. 29-32. Les premiers travaux sur les Junies, réalisés par Louis d'Alauzier et par le chanoine Albe, sont restés en grande partie inédits. Pour une synthèse de ces travaux et les références aux lieux de conservation des notes manuscrites des deux érudits, cf. AURICOSTE (F.), *Histoire de la seigneurie et du monastère des Junies*, op. cit.

41. Les premières observations de Louis d'Alauzier sur Les Junies ont été complétées récemment dans le cadre d'un inventaire des églises du Lot promus par le conseil général et l'ancienne région Midi-Pyrénées, publié sous forme d'ouvrage et de site internet : voir BRU (N.) (dir.), *Archives de pierre. Les églises du Moyen Âge dans le Lot*, Milan, Silvana Editoriale, 2011, p. 213-214 et [http://www.patrimoine-lot.com/fiche.asp#SIT\\_611](http://www.patrimoine-lot.com/fiche.asp#SIT_611).

42. D'ALAUZIER (L.), « L'église des Junies », art. cit., p. 32.

43. Pour une analyse de l'iconographie de ce vitrail, cf. SUAU (J.-P.), « Un vitrail quercinois du début de la guerre de Cent Ans : la verrière christique de l'ancienne église conventuelle des Junies (vers 1355-1360). Étude historique et iconographique », dans FOISSAC (P.) (dir.), *Vivre et mourir en temps de guerre de la Préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines*, 59<sup>e</sup> Congrès régional de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Cahors, 19-21 juin 2009, Toulouse, FRAMESPA, 2013, p. 123-149.



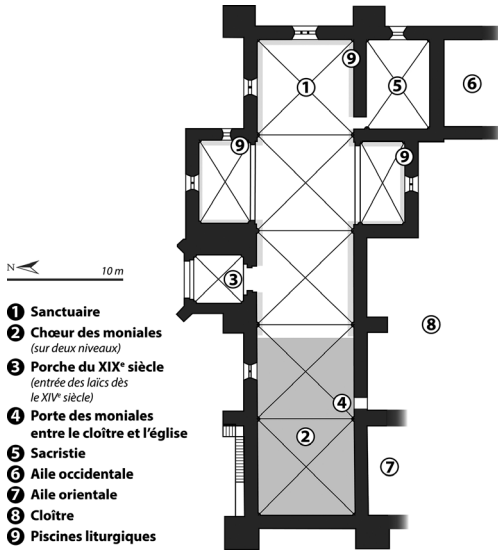


Fig. 3 – Les Junies (Lot), monastère des dominicaines, XIV<sup>e</sup> siècle : plan de l'église d'après D'ALAUZIER (L.), « L'église des Junies et ses vitraux », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, n° 83-1, 1962.

Infographie : Sylvain Ducasse.



Fig. 4 – Les Junies (Lot), actuelle église Saint-Pierre-ès-Liens (ancienne église des dominicaines), vue intérieure vers l'est. © Haude Morvan.



Fig. 5 – Les Junies (Lot), porche nord de l'église : tête de moniale (XIX<sup>e</sup> siècle).

© Haude Morvan.



Fig. 6 – Les Junies (Lot), détail de la maîtresse-vitre (XIV<sup>e</sup> siècle).  
Les fondateurs du monastère, Philippe, Gaucelme et Gisbert de Jean,  
sont représentés dans la partie basse. © Haude Morvan.



Fig. 7 – Les Junies (Lot), église, piscine liturgique de la chapelle nord  
(XIV<sup>e</sup> siècle) : l'évêque Gisbert de Jean ? © Haude Morvan.



Fig. 8 – Les Junies (Lot), église, piscine liturgique de la chapelle sud (XIV<sup>e</sup> siècle) : le seigneur Philippe de Jean ? © Haude Morvan.

éléments d'un vitrail du XIV<sup>e</sup> siècle sont conservés dans la baie nord du chevet, avec des scènes de la vie de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste. Ces vitraux ont fait l'objet d'une restauration récente, en 2007, qui a permis une analyse technique minutieuse et une critique d'authenticité de chaque élément. Dans la partie basse des trois lancettes de la maîtresse-vitre, au-dessus de leurs armes (les deux de gauche sont des restitutions réalisées en 1925), sont représentés les fondateurs, agenouillés sous des dais architecturés (fig. 6). Au centre, le cardinal Gaucelme, coiffé du chapeau cardinalice, tient la maquette de l'église et une aumônière. De part et d'autre, les mains jointes, apparaissent les deux neveux et exécuteurs testamentaires du cardinal : Philippe (†1355), vêtu en chevalier, et Gisbert (†1354), évêque de Carcassonne. Ce sont probablement ces deux personnages qui sont à nouveau représentés sur les piscines liturgiques des deux chapelles formant transept : dans la chapelle nord, la partie sommitale de l'arc trilobé décorant le lavabo est ornée d'une tête mitrée, tandis que du côté sud, c'est une tête de chevalier couverte d'une cote de maille qui occupe cet emplacement (fig. 7 et 8). D'après des restes de peinture visibles sur les clefs de voûte de la salle capitulaire, les armes du cardinal Gaucelme devaient y figurer, surmontées du chapeau cardinalice.

Il nous manque malheureusement, pour illustrer plus fidèlement la place visuelle des bienfaiteurs dans l'espace ecclésial, les tombeaux des seigneurs de Jean<sup>44</sup>. Plus généralement, on peut évidemment regretter la dispersion et la destruction de la

44. La première inhumation documentée est celle de Benoît de Jean, fils de Philippe de Jean représenté dans la verrière, mort en 1362 et inhumé devant l'autel majeur. Cf. SUAU (J.-P.), « Un vitrail quercinois », art. cit.





Fig. 9 – Toulouse, musée des Augustins, fragment de gisant (dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle): moniale dominicaine ? © Haude Morvan.

plus grande partie des monuments funéraires après la vente des biens du clergé à la Révolution, que ne vient pas combler pour le Sud-Ouest la célèbre collection de dessins de François Roger de Gaignières. Les établissements féminins étaient pourtant recherchés comme espace sépulcral: la fouille du monastère des clarisses de Bayonne a montré une présence importante de sépultures d'hommes, de femmes et d'enfants dans l'église et dans le cloître<sup>45</sup>. La magnifique tête de femme voilée conservée au musée des Augustins à Toulouse, datée du dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, provient peut-être d'un monastère de dominicaines, comme le laisse penser l'habit blanc et noir, rendu grâce à une alliance raffinée de deux pierres<sup>46</sup> (fig. 9). Il pour-

45. WOZNY (L.), *Sur les pas des sœurs Clarisses de Bayonne*, rapport des fouilles menées en février-avril 2003, déposé au SRA Nouvelle-Aquitaine, p. 38-48.

46. *Les fastes du gothique : le siècle de Charles V*, catalogue d'exposition, Galeries nationales du Grand Palais, 9 octobre 1981-1<sup>er</sup> février 1982, Paris, Réunion des musées nationaux, 1981, p. 147-149.



rait s'agir d'un fragment du gisant d'une moniale ou d'une riche bienfaitrice ayant désiré être inhumée avec l'habit (pratique alors courante chez les hommes comme chez les femmes). Toutefois, la provenance de ce fragment est inconnue et, malgré les comparaisons convaincantes établies avec l'effigie de la prieure de Poissy Marie de Bourbon (aujourd'hui conservée au Louvre), il n'est pas possible d'affirmer avec certitude que ce gisant provienne d'un monastère de dominicaines. Il permet toutefois d'évoquer la présence des monuments funéraires qui rappelaient aux sœurs les noms des bienfaiteurs et des prieures qu'elles devaient commémorer dans leurs prières.

### La spatialisation du chœur des moniales

L'organisation interne des églises de moniales est contrainte par la stricte clôture, qui impose aux sœurs de n'avoir de contact visuel ni avec le célébrant ni avec les fidèles qui assisteraient à la messe ou à l'office. L'espace choral doit donc être séparé du sanctuaire et de l'espace dévolu aux fidèles, et être directement accessible depuis les bâtiments monastiques. Dans les églises de dominicaines et de clarisses, plusieurs solutions ont été mises en œuvre, inspirées par des expériences menées dès le XII<sup>e</sup> siècle chez les bénédictines et les cisterciennes, afin de garantir cette stricte séparation des moniales, tout en leur consentant une participation auditive à la célébration eucharistique. Il n'existe pas de normes quant à la position du chœur chez les clarisses et les dominicaines. Tout au plus, pour les secondes, on trouve dans les constitutions de Humbert de Romans de 1259 l'obligation que le chœur soit séparé par une paroi (*intermedium*) munie de fenêtres grillagées de dimensions différentes, qui permettent aux moniales d'entendre les sermons et de recevoir la confession. Les constitutions précisent que le chœur peut aussi être utilisé comme parloir si le monastère n'en dispose pas par ailleurs, la sœur et son visiteur se parlant à travers la grille<sup>47</sup>.

De cette absence de normes précises sur l'emplacement du chœur des moniales, découle une grande variété de solutions adoptées<sup>48</sup>. Certaines tendances régionales ressortent, mais elles n'ont rien de systématique. Trois localisations principales peuvent être identifiées. Premièrement, le chœur est situé dans l'axe de la nef, du côté opposé par rapport à l'autel (donc généralement dans les travées occidentales de la nef), soit au niveau du sol, séparé par un mur du reste de l'église, soit dans une tribune en bois ou sur voûte. Ce parti semble le plus courant en Europe de l'Est et en Allemagne<sup>49</sup>, mais on le retrouve aussi dans le sud de l'Europe, comme à Sancti

47. *Constitutiones Sororum*, chapitre *De edificiis*, dans FRÜHWIRTH (A.) (éd.), *Analecta Sacri Ordinis Praedicatorum*, III, Rome, Typographia vaticana, 1897, p. 347 : « *In ipsa vero ecclesia in aliquo loco intermedio inter sorores et exteriores aptetur aliqua fenestra ferrea competentis magnitudinis in qua fiant sermones, et in aliquo loco apto due fenestre parvule ferrate ad confessiones audiendas. [...] Poterit autem haberi aliquod locutorium ad loquendum cum extraneis in aliquo loco convenienti ubi aptetur fenestra ferrata simili modo sicut dictum est de fenestra maiore in ecclesia : vel in ipsa ecclesia ad fenestram maiorem poterunt fieri locuciones cum extraneis ubi huiusmodi locutorium non habetur.* »

48. Cf. JÄGGI (C.), *Frauenklöster*, *op. cit.*, chapitre 4, ainsi que la typologie dressée par Mercedes Pérez Vidal dans PÉREZ VIDAL (M.), « *Estavan todas no coro* » », art. cit.

49. SCHENKLÜHN (W.), *Architektur der Bettelorden*, *op. cit.*, p. 90-91 dans la traduction italienne.

Spiritus à Toro (Castille), avec un chœur au niveau de la nef, ou à Santa Maria Donnaregina à Naples, avec un chœur dans une tribune. Deuxièmement, le chœur est situé en position latérale, dans un bras du transept ou autre espace perpendiculaire au sanctuaire. Cette solution, que l'on trouve déjà à Assise à San Damiano et Santa Chiara, a été privilégiée par les clarisses (voir par exemple le cas des clarisses parisiennes de la rue de Lourcine<sup>50</sup>). Ces chœurs latéraux peuvent également être surélevés dans une tribune. Enfin, la troisième solution, plus rare, consiste à placer le chœur derrière l'autel majeur, séparé par un mur, à l'extrémité donc du chevet. On retrouve une telle disposition à Santa Chiara à Naples, église particulière en ce qu'elle abritait deux ensembles de stalles : l'un pour les frères mineurs, devant l'autel majeur, séparé de la nef des fidèles par un jubé ; l'autre pour les sœurs, derrière l'autel, séparé par un mur qui servait de support à la tombe du roi Robert d'Anjou. Ajoutons que, dans les églises de moniales tout particulièrement, la fonction des espaces n'est pas immuable. Un espace construit comme oratoire peut ensuite être utilisé comme chœur, et il existe parfois plusieurs espaces choraux, dévolus à des groupes distincts (novices et sœurs professes) ou à des occasions liturgiques différentes.

Il n'est pas toujours aisé de déceler en plan ou en élévation l'organisation intérieure médiévale d'églises qui ont perdu leur mobilier et leurs aménagements en bois (tribune, stalles, etc.). Quelques éléments peuvent toutefois être rassemblés pour les monastères de dominicaines de notre corpus.

### *Prouilhe*

Le cas de Prouilhe est assez bien connu, grâce à la documentation relative à la reconstruction qui a suivi l'incendie de 1715<sup>51</sup>. L'église des sœurs datait du priorat d'Arnaud Séguier (1267-1296) et Bernard de Turnis (1296-1299). La nef à vaisseau unique était longue de cinq travées oblongues. Un transept débordant assez profond précédait une abside semi-circulaire. Le transept abritait des chapelles rectangulaires orientées, placées sous le vocable de saint Dominique (bras nord) et de saint Michel (bras sud). Même si l'église Notre-Dame n'a pas été touchée par le feu, elle a fait l'objet de réaménagements entre 1772 et 1789, sous la prieure Madame de Montant Miglos, non sans soulever l'opposition des sœurs<sup>52</sup> (fig. 10). Jusqu'en 1758, date à laquelle la seconde est détruite, le monastère comprenait deux églises distinctes : Notre-Dame pour les sœurs, et Saint-Martin pour les frères. L'église Notre-Dame

50. VOLT (P.), « Le chœur des Cordelières de la rue de Lourcine », art. cit.

51. Pour une analyse minutieuse de la documentation relative à ces travaux, voir CACHAU (P.), « Le monastère royal de Prouille au XVIII<sup>e</sup> », art. cit. La question de la position du chœur, avant et après le réaménagement de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, y est évoquée, en particulier p. 130-135.

52. *Ibid.*, p. 109 et 119. Rappelons que depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, Prouilhe est dirigée par des prieures nommées par le roi de France, qui souvent ne sont pas issues de la communauté et ne résident pas toujours sur place. Les tensions sont donc fréquentes à l'époque moderne entre les sœurs et leur prieure (cf. St. MARIE DE JÉSUS, « Les rois de France et Prouilhe 1500-1699 », dans *Sainte-Marie de Prouilhe, 800 ans d'histoire dominicaine*, op. cit., p. 24-35).

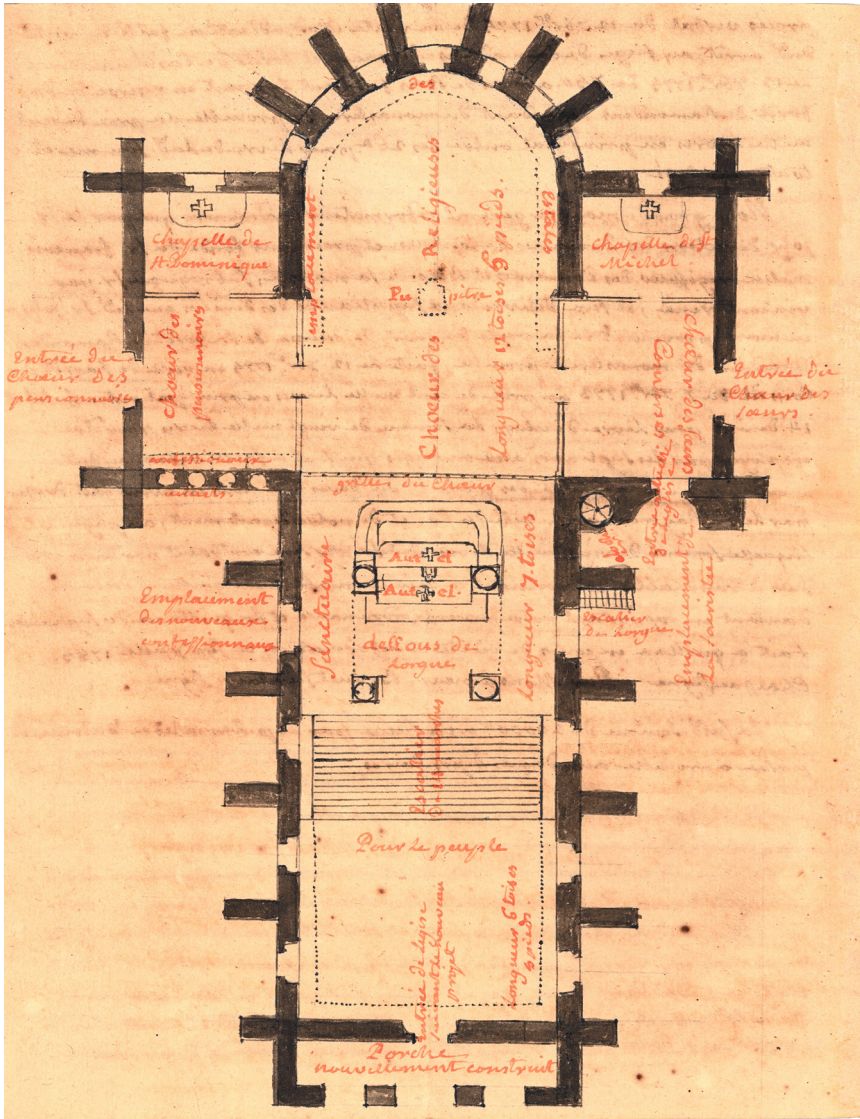


Fig. 10 – Prouille, église Notre-Dame : plan de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle présentant le projet de réaménagement liturgique, avec annotations de la prieure Madame de Montant Miglos. Rome, Archives générales de l'ordre des frères prêcheurs, XII.31020, fol. 307 v. Publié avec l'aimable autorisation du Père Augustin Laffay.

n'accueillait donc pas le chœur des frères, contrairement au cas qui sera évoqué plus loin du monastère prouillan de Condom. Avant la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le chœur des moniales de Prouilhe – qui, rappelons-le, a pu compter jusqu'à 160 sœurs – occupait la nef, tandis que les fidèles entraient par la chapelle Saint-Michel et se tenaient dans le transept. Une lettre racontant l'incendie de 1715, envoyée par la prieure Madame Lasserre au provincial, évoque la présence d'une grille doublée d'un rideau devant le chœur des moniales, ainsi qu'une tribune où les religieuses célébraient l'office nocturne<sup>53</sup>. Il est impossible de savoir quand cette tribune a été aménagée, mais les « chœurs nocturnes » surélevés sont bien documentés dans les monastères médiévaux en Italie, aux Pays-Bas et en Castille<sup>54</sup>.

La position du chœur des sœurs à Notre-Dame de Prouilhe peut être rapprochée du cas de Saint-Louis de Poissy. Cette fondation, voulue par Philippe le Bel pour commémorer son grand-père canonisé en 1297, devait accueillir, selon la charte de fondation de 1304, entre 120 et 200 sœurs, sous la tutelle de 14 frères. Si l'église a été totalement rasée au XIX<sup>e</sup> siècle, on connaît son organisation grâce à un plan dressé par Jules Hardouin-Mansart au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>55</sup> (fig. 11). Comme à Prouilhe, les stalles de l'importante communauté de sœurs occupaient une grande partie de la nef (quatre des huit travées). La nef de Poissy était également une nécropole pour la famille capétienne. Les fidèles assistaient aux célébrations depuis le transept, en pénétrant par le bras gauche. La nef était séparée du transept par un jubé, auquel étaient adossés du côté occidental quatre autels. Dans le plan de Jules Hardouin-Mansart, deux ensembles de stalles sont visibles entre les piles de la travée droite du chevet, devant l'autel majeur : ils étaient probablement occupés par les frères qui avaient la charge des moniales. Les frères avaient également une église propre, placée sous le vocable de saint Dominique. Même si notre documentation sur les aménagements de l'espace ecclésial à Prouilhe et à Poissy date du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est probable qu'elle décrive un état plus ou moins inchangé depuis le Moyen Âge. L'organisation particulière de ces deux églises, où le chœur des moniales occupe la nef et où la présence des fidèles est limitée à la zone du transept, découle de l'importance numérique de la communauté.

À Prouilhe, l'aménagement de l'église est modifié sous le priorat de Madame de Montant Miglos, peu avant la fermeture du monastère (fig. 10) : la nef de Notre-Dame est désormais le lieu où se tiennent les fidèles, tandis que le chœur des sœurs est déplacé dans l'abside, derrière l'autel, selon un parti déjà présent dans le projet conçu en 1746 par Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne. Le sanctuaire est placé sur un emmarchement qui empêche ainsi les fidèles de voir les sœurs. En outre, une grille sépare le chœur des moniales du sanctuaire et des bras du transept, où se trouvent d'un côté le chœur des converses et de l'autre celui des pensionnaires.

53. Rome, AGOP, XII 31020, fol. 33-35.

54. PÉREZ VIDAL (M.), « “Estavan todas no coro” », art. cit, p. 254.

55. ERLANDE-BRANDENBURG (A.), « La priorale Saint-Louis de Poissy », *Bulletin monumental*, n° 129-2, 1971, p. 85-112, en particulier p. 95-98.



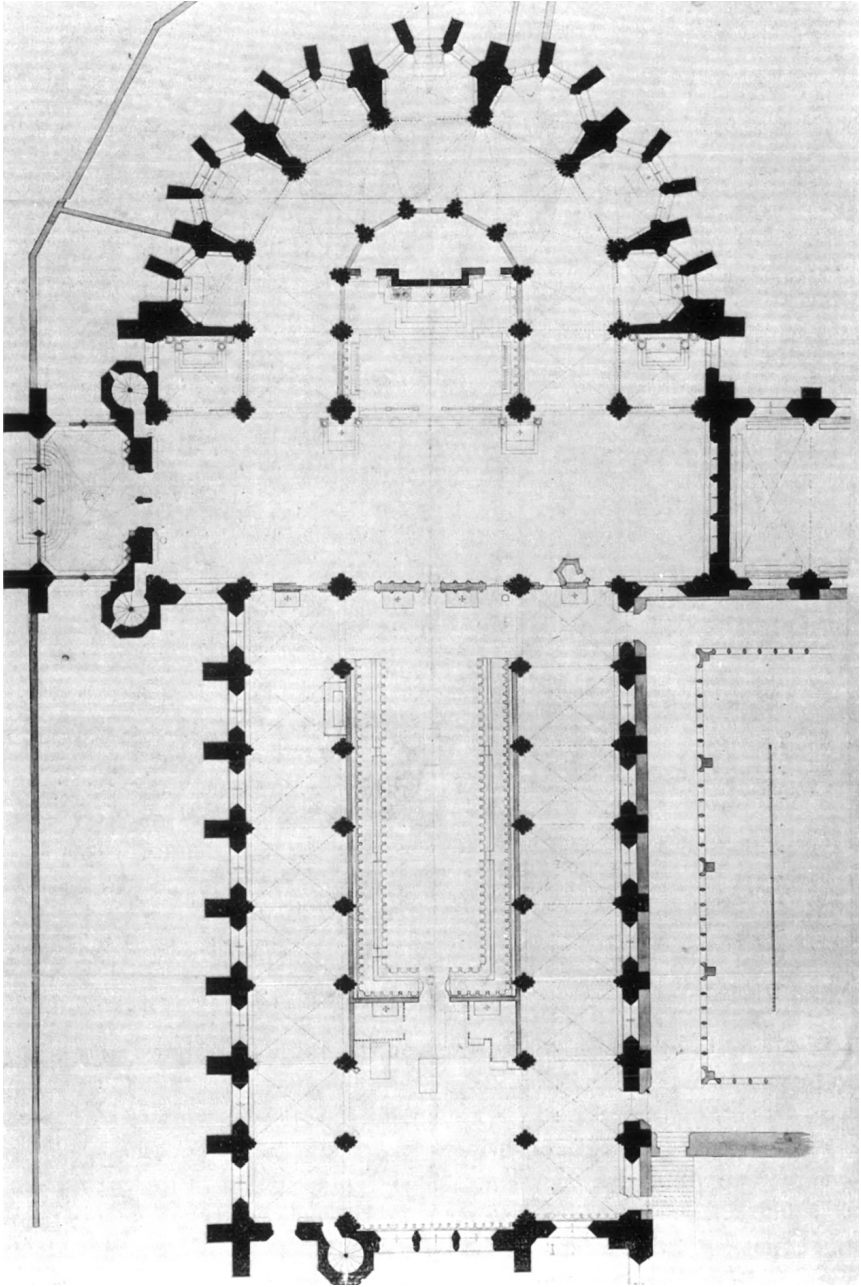


Fig. 11 – Poissy (Yvelines), Saint-Louis, plan de l'église dressé par Jules Hardouin-Mansart. Publié dans ERLANDE-BRANDENBURG (A.), « La priorale Saint-Louis de Poissy », *Bulletin monumental*, n° 129-2, 1971, fig. 4.

*Condom : hypothèses sur la position du chœur*

Le monastère prouillan de Condom, fondé en 1283 par Diane de Navarre, comtesse d'Armagnac, est également aujourd'hui détruit, à l'exception d'un portail du XVII<sup>e</sup> siècle. Les bâtiments visibles actuellement sur le site, gérés par une association, sont le fruit d'une reconstruction pour des carmélites à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On peut toutefois se faire une idée du monastère des dominicaines avant son démantèlement, à travers la documentation relative aux expertises et aux projets commandés entre 1808 et 1815 par le département du Gers, qui envisageait d'y installer son dépôt de mendicité, en application du décret napoléonien du 5 juillet 1808<sup>56</sup>. Cette documentation comprend notamment deux plans et une coupe, datés du 18 janvier 1812, présentant le projet d'aménagement de l'architecte Louis Combes (fig. 12). Georges Rohault de Fleury, qui avait obtenu une photographie du plan du rez-de-chaussée, l'a d'ailleurs reproduit tel quel dans les planches de la *Gallia dominicana*, sans savoir visiblement que les parties en rouge (non visibles sur la photographie noir et blanc en sa possession) sont des ajouts envisagés par Louis Combes, et non le relevé de l'existant (fig. 2). Abstraction faite de ces éléments en rouge, il est difficile de dire ce qui, dans le plan, reflète les dispositions médiévales et ce qui est le fruit des remaniements de l'époque moderne. Le monastère avait en effet connu des travaux importants à la suite des guerres de Religion (comme en témoigne le portail conservé), et l'emplacement du chœur des sœurs a pu changer à l'époque moderne, comme dans bien d'autres établissements. Sur le plan de Combes, l'église se situe au centre du complexe avec, au nord, le cloître des moniales, dont chaque côté fait un peu moins de 40 mètres, et, au sud, le corps de bâtiments qui était occupé par les frères. Sur le plan, le cloître marqué en Y est un projet de « promenoir des hommes » pour le dépôt de mendicité, et non un élément alors existant (ce qui est d'ailleurs bien visible sur le dessin de M. Dunau, transmis à Georges Rohault de Fleury, où l'on voit le complexe depuis le sud, cf. fig. 2).

Dans le projet de Combes, la nef de l'église devait être divisée en trois niveaux au moyen de planchers intermédiaires, afin d'y installer trois ateliers. Il semble, d'après le plan, que ces planchers auraient dû s'appuyer sur une structure déjà en place entre la nef et le chevet. Cette structure, munie d'une ouverture centrale, semble être un jubé plutôt qu'un mur diaphragme, car le plan de l'étage dressé par Combes montre que la paroi ne s'élève pas jusqu'au couverture (Combes projetait d'ailleurs de la prolonger dans les étages) (fig. 12 et 13). Dans le projet de réhabilitation du complexe en dépôt de mendicité, l'abside devait servir de chapelle pour la célébration de la messe, à laquelle auraient assisté les femmes depuis le bras gauche du transept et les hommes depuis le bras droit. L'accès à l'église par l'ancien cloître des moniales semble se faire par le mur occidental du bras nord du transept. L'ouverture est toutefois marquée en rouge, signe qu'il s'agit d'un projet de remaniement (fig. 13). Combes proposait-il à cet emplacement de modifier une porte existante, ou de percer une ouverture dans un mur plein ? Dans la première hypothèse, on peut penser que

56. Auch, AD Gers, 4N93 et 4N1237 à 1239.



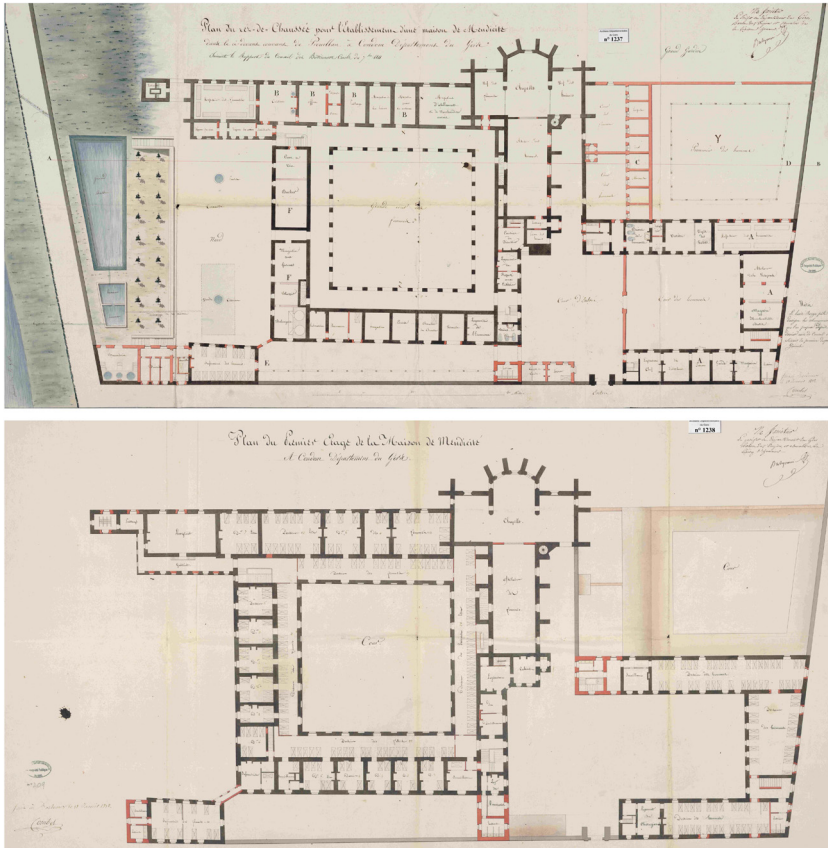


Fig. 12 – Projet de transformation du monastère prouillan de Condom (Gers) en dépôt de mendicité: plans du rez-de-chaussée et de l'étage dressés par l'architecte Louis Combes en 1812, avec en noir l'existant, et en rouge les aménagements envisagés. © Archives départementales du Gers.

le chœur des sœurs, au moins à l'époque moderne, se trouvait dans cette zone, en position latérale. On notera la présence d'une salle peu profonde entre le cloître des sœurs et le bras nord du transept. Un tel espace, par sa localisation, fait penser à un avant-chœur, disposition connue dans plusieurs églises de dominicaines (notamment à Nancy, Metz, Tolède et Madrid) et de clarisses (Paris)<sup>57</sup>. Dans le cas des clarisses de la rue de Lourcine, à Paris, Panayota Volti propose d'interpréter l'avant-chœur comme le chœur des novices. Mercedes Pérez Vidal a évoqué d'autres fonctions pour ces espaces intermédiaires, à la lueur des constitutions de 1259, qui prévoient un lieu

57. VOLTI (P.), « Le chœur des Cordelières de la rue de Lourcine », art. cit. ; et PÉREZ VIDAL (M.), « "Estavan todas no coro" », art. cit.

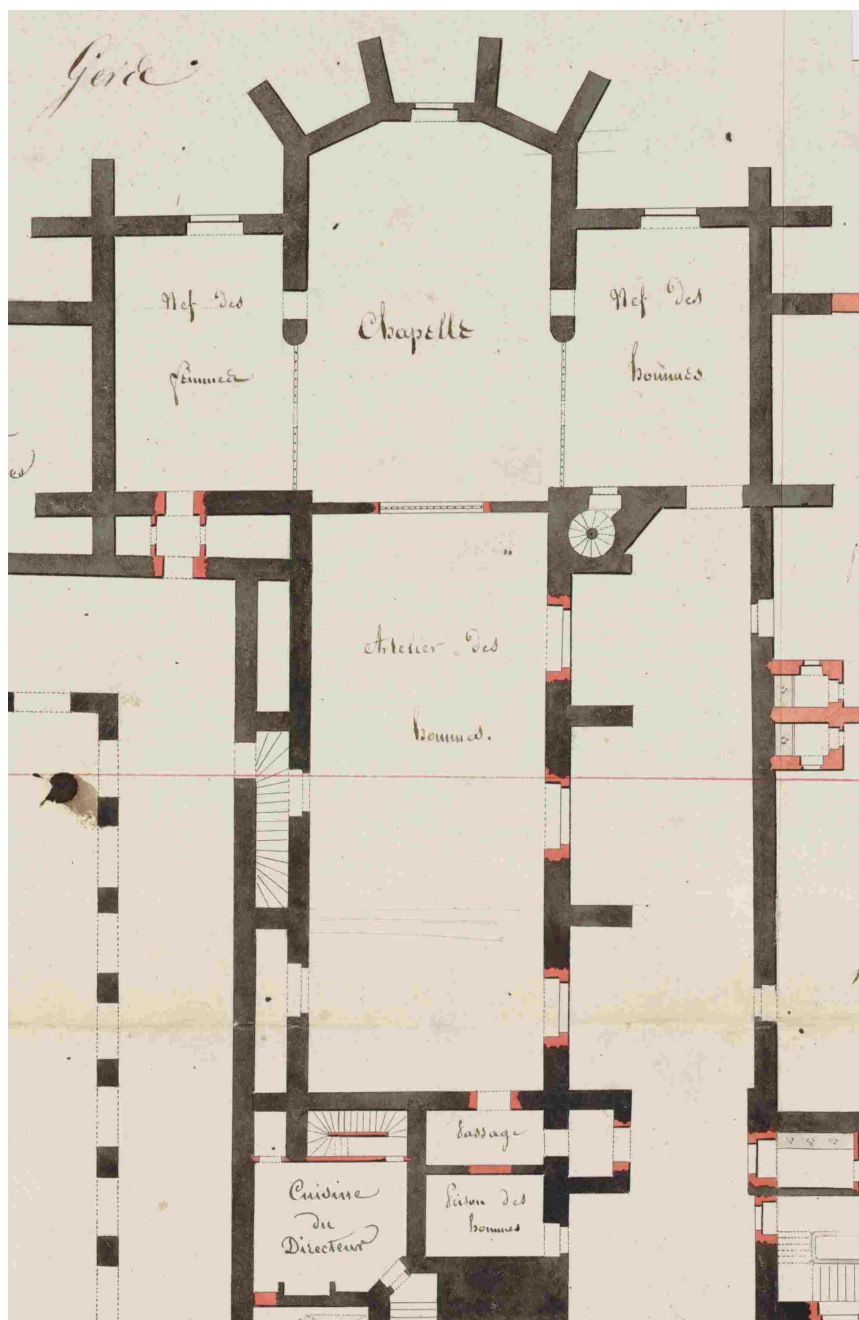


Fig. 13 – Détail de la fig. 12 : l'église du monastère prouillan de Condom (Gers). © Archives départementales du Gers.



Fig. 14 – Les Junies (Lot), bâtiment oriental vu du cloître (XIV<sup>e</sup> siècle) : le rez-de-chaussée était utilisé comme salle du chapitre. © Haude Morvan.

pour la préparation de la messe par les moniales, et des sources qui, surtout à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, mentionnent que de telles pièces sont utilisées pour des rites paraliturgiques, notamment lors des matines le jour de Noël.

Ces hypothèses quant au chœur des moniales de Condom sont toutefois avancées à partir d'une documentation tardive et difficile à interpréter. Un rapport du 29 novembre 1808 évoque en effet « la nef ou, si l'on veut, l'église des religieuses »<sup>58</sup>. L'auteur du rapport parle-t-il de mémoire, connaissant l'organisation de l'édifice à l'époque où il était occupé par les dominicaines, ou l'interprète-t-il au regard de ce qu'il sait être les dispositions les plus courantes dans les églises féminines ? La paroi visible sur le plan entre la nef et le chevet, que l'on peut interpréter comme un jubé avec une ouverture centrale, aurait-elle donc servi à séparer le chœur des moniales, situé dans la nef, du sanctuaire, comme à Prouilhe ou Poissy ?

#### *Les Junies : un espace choral sur deux niveaux*

Le monastère des Junies permet des conclusions plus assurées quant à l'espace dévolu aux sœurs dans l'église, grâce, cette fois-ci, à une étude du bâti. Les bâtiments monastiques, au sud de l'église, sont en effet relativement bien conservés. L'aile orientale, dans le prolongement de la sacristie, est occupée au rez-de-chaussée par

58. Auch, AD Gers, 4N93.



Fig. 15 – Les Junies (Lot), bâtiment occidental, probablement utilisé par les dominicaines comme espace de stockage. © Haude Morvan.

la salle capitulaire et, à l'étage, par un espace doté d'une cheminée dont la fonction médiévale est incertaine, peut-être le logis de la prieure<sup>59</sup> (fig. 14). L'aile occidentale présente une salle dont les vestiges de voûte en berceau (il reste les départs des arcs doubleaux) laissent penser à un espace de stockage (fig. 15). Il reste également une partie de l'aile méridionale. Du cloître en lui-même, ne subsistent que quelques tambours de colonnes polygonaux. Les trous laissés par les poutres sur la façade du bâtiment oriental et du mur gouttereau sud de l'église permettent toutefois d'imaginer une galerie charpentée surmontée d'un étage (fig. 14 et 17). Les murs sont en moellons soigneusement équarris, avec des pierres de taille utilisées pour les chaînages d'angle et les ouvertures. Les parois conservent des vestiges d'un enduit rouge.

Attardons-nous à présent sur les indices de l'aménagement du chœur des sœurs, en communication avec le cloître. L'église, comme on l'a vu, présente un plan rectangulaire de cinq travées avec deux chapelles formant un faux transept (fig. 3). Les ogives retombent sur des demi-colonnes par l'intermédiaire de chapiteaux au motif végétal stylisé, excepté entre les deux travées occidentales où les ogives pénètrent directement dans la demi-colonne, laquelle s'arrête à mi-hauteur par un culot sculpté (fig. 16). On observe par ailleurs la présence de banquettes en pierre de part et d'autre

59. À l'époque moderne, cette pièce est désignée dans les textes comme « parloir haut » et est visiblement utilisée comme lieu de réunion pour les sœurs. Cf. AURICOSTE (F.), *Histoire de la seigneurie et du monastère des Junies*, op. cit., p. 91-112.





Fig. 16 – Les Junies (Lot), actuelle église Saint-Pierre-ès-Liens (anciennement église des dominicaines), vue intérieure vers l’ouest : on notera les banquettes en pierre dans la troisième travée, et les demi-colonnes recevant la retombée des ogives entre la première et la deuxième travée qui s’interrompent à mi-hauteur par des culots. © Haude Morvan.

des murs de la troisième travée de la nef (fig. 4 et 16). Ces différents éléments avaient déjà amené Louis d’Alauzier à conclure que le chœur des sœurs occupait les deux travées occidentales de la nef, la retombée des colonnes sur des culots à mi-hauteur permettant d’adosser des stalles aux murs gouttereaux<sup>60</sup>. On imagine alors la présence d’un jubé qui se serait trouvé derrière les demi-colonnes séparant la deuxième et la troisième travées, à l’endroit où les banquettes s’interrompent. Un indice supplémentaire est fourni par la porte en plein-cintre s’ouvrant dans la deuxième travée occidentale, du côté du cloître, empruntée sans aucun doute par les sœurs. Du côté du cloître, l’appareillage est bien visible, l’enduit rouge qui le recouvrait étant largement parti. Au-dessus de cette porte, qui donnait sur le rez-de-chaussée du cloître, se trouve une autre porte, aujourd’hui murée (fig. 17). Elle permettait une communication entre la galerie supérieure du cloître et une tribune située au-dessus du chœur. On a vu que ce type d’espace surélevé est très courant dans les églises de communautés régulières féminines. Sa fonction n’est pas toujours précisément connue et, dans les

60. D’ALAUZIER (L.), « L’église des Junies », art. cit., p. 33.



Fig. 17 – Les Junies (Lot), mur gouttereau de l'église vu depuis le cloître : on notera les deux portes (dont celle de l'étage est aujourd'hui murée) dans la seconde travée, appuyées sur le contrefort. © Haude Morvan.



Fig. 18 – Les Junies (Lot), retable en bois peint du XVII<sup>e</sup> siècle. © Haude Morvan.



cas documentés, elle a pu varier avec le temps : chœur nocturne, chœur pour les novices, chœur dévolu à certaines occasions liturgiques... L'arc et le jambage droit de chacune des portes sont en pierre de taille, tandis que du côté gauche, les deux portes s'appuient sur le contrefort. Aucune reprise n'est visible, et on note par ailleurs que le contrefort est renforcé par des pierres de taille au niveau des deux ouvertures, preuve que ces portes sont contemporaines de l'édification de l'église, dans les années 1340-1350. Le cas des Junies est donc particulièrement intéressant, car on a la certitude que l'aménagement du chœur des sœurs sur deux niveaux est prévu dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Une ouverture supplémentaire est visible dans le mur gouttereau sud de l'église, au niveau de la troisième travée, désormais bouchée et en partie cachée par un figuier : elle a été identifiée comme l'emplacement d'un tour permettant une communication des sœurs avec l'extérieur.

Dans les trois cas évoqués, on observe l'adoption de solutions différentes pour l'aménagement du chœur : à Prouilhe, un chœur dans la nef, devant l'autel-majeur, doublé, à une époque indéterminée, d'une tribune ; à Condom, un possible chœur latéral avec avant-chœur, ou bien un chœur situé dans la nef comme à Prouilhe ; aux Junies, un chœur sur deux niveaux à l'extrémité occidentale de la nef. Ces différences de parti pris sont liées à des contingences propres à chaque établissement. À Prouilhe, il s'agissait d'accueillir une communauté de sœurs très nombreuse, plus de dix fois supérieure à celle des Junies. À Condom, l'église devait loger deux chœurs : celui des frères (toutefois peu nombreux) et celui des moniales. Aux Junies, enfin, l'église avait également la fonction de chapelle seigneuriale pour la famille de Jean, puis pour les autres familles qui ont possédé la seigneurie : les patrons laïcs assistaient aux célébrations depuis la troisième travée de la nef, où ils pouvaient s'asseoir sur les banquettes, en entrant depuis la porte située dans le mur gouttereau nord.

### La question d'une spiritualité et de dévotions spécifiques

Les communautés de moniales dominicaines du Sud-Ouest manifestaient-elles une identité commune à travers une dévotion à des saints et saintes propres ? Il est difficile, en l'état actuel de la recherche, de répondre à cette question pour la période médiévale. Seules quelques hypothèses peuvent être formulées.

Notons en préambule que, du côté des clarisses, l'identité franciscaine et/ou clarienne semble ténue. Dans sa contribution au volume *Sainte Claire dans le Languedoc-Roussillon*, Joël Fouilheron note la quasi-absence d'images de sainte Claire dans la région au Moyen Âge et à l'époque moderne<sup>61</sup>. Si sainte Claire et saint François peuvent apparaître comme des saints lointains aux moniales du Sud-Ouest de la France, la figure de Dominique est, en revanche, fortement liée au territoire du Languedoc. Pour autant, l'état de conservation des monastères et de leur mobilier (statues, manuscrits, etc.) a laissé peu de traces matérielles du culte au chanoine d'Osma.

61. FOUILHERON (J.), « Le refus et la grâce. Mise en image d'une entrée en religion », dans BRÉJON DE LAVERGNÉE (M.-É.) et coll. (dir.), *Sainte Claire en Languedoc-Roussillon*, op. cit., p. 385-396.

À Prouilhe, l'image de saint Dominique est promue au moins à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle : il apparaît à la fois comme fondateur du monastère et comme adversaire de l'hérésie. Instituée en 1207, la communauté des moniales doit rapidement revendiquer son lien avec les frères prêcheurs qui cherchent à se décharger de la *cura* spirituelle à partir des années 1230. La situation est apaisée par le maître général Humbert de Romans (1254-1263) et par le pape Clément IV avec la bulle de 1267. C'est alors que le monastère de Prouilhe est reconstruit, dans les années 1260-1270. Dans le même temps, selon un processus de réécriture de l'histoire analysé par Charles Peytavie, le statut de Prouilhe comme « berceau de l'ordre » est clairement affirmé par Humbert de Romans, qui fait même de saint Dominique le fondateur du monastère (alors que les historiographes précédents, notamment Jourdain de Saxe, en attribuaient la fondation à l'évêque Diego d'Osma)<sup>62</sup>. C'est ce rôle qu'illustre le sceau du monastère en 1274 : saint Dominique, identifié par un *titulus*, présente une moniale agenouillée à la Vierge à l'Enfant<sup>63</sup>. Bernard Gui, dans une histoire du monastère rédigée en 1307 à la demande des sœurs, fait même de saint Dominique le premier prieur du monastère, une erreur qui sera répétée par les historiens jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, Prouilhe est au centre d'une promotion du culte de saint Dominique dans la région, qui se heurte à la tiédeur des populations associant le saint à l'Inquisition<sup>64</sup>. C'est en effet l'image d'un saint lié à la lutte contre l'hérésie que promeut le décor de Prouilhe. Dans *La vie du glorieux patriarche S. Dominique fondateur et instituteur* (1647), le frère prêcheur Jean de Rechac (1604-1660) décrit une image de saint Dominique qui se trouvait « à la porte du monastère, avec un bâton en main, comme faisant voyage », accompagnée de quatre vers « en vieux caractères gothiques » : « Ennemis de ma religion/ ne troublez ce lieu sanctifié/ car autrement de mon bâton/ très asprement vous fraperey »<sup>65</sup>. Il est probable que ce décor ait été conçu au XIV<sup>e</sup> siècle, alors que l'ordre était très actif pour matérialiser la mémoire de l'activité de saint Dominique, dans le territoire entre Prouilhe et Fanjeaux. Le même Jean de Rechac témoigne également d'une dévotion des moniales à saint Dominique, polarisée autour de reliques : une chasuble, un scapulaire, un chaperon et un éventail<sup>66</sup>.

Le souvenir des premiers temps du monastère est aussi conservé à travers l'ancienne chapelle Notre-Dame, antérieure à l'implantation de la communauté et conservée lors de l'édification de la nouvelle église, ainsi qu'à travers une image des onze premières sœurs, peinte à une époque indéterminée mais antérieure au XVII<sup>e</sup> siècle, dans le réfectoire<sup>67</sup>. Malheureusement, Jean de Rechac ne donne pas plus d'informations sur le décor du monastère, sur la présence de statues, de retables peints, ou de vitraux portant l'image de saint Dominique, des autres saints de l'ordre

62. PEYTAVIE (C.), « Construction de deux lieux de mémoire dominicaine », art. cit., p. 429-433.

63. ÉPINOUX (É.P.), « La naissance de Prouilhe », art. cit., p. 23.

64. PEYTAVIE (C.), « Construction de deux lieux de mémoire dominicaine », art. cit., p. 433-437.

65. DE RECHAC (J.), *La vie du glorieux patriarche S. Dominique...*, Paris, Sébastien Huré, 1647, p. 212.

66. *Ibid.*, p. 120 et 213.

67. *Ibid.*, p. 197.

ou des premiers frères et sœurs de Prouilhe. Il est fort probable que le peu de prise de ces dévotions sur la population locale ait eu comme corollaire une faible production d'œuvres célébrant ces figures, pour lesquelles, par ailleurs, à l'échelle de l'ensemble des provinces, une tradition iconographique ne naît que très lentement<sup>68</sup>. Signalons qu'une tête en bois sculptée, conservée dans l'actuel monastère de Prouilhe, est désignée comme représentant saint Dominique et datant du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>. L'étude de cette œuvre reste toutefois à faire, afin de déterminer sa provenance et sa date réelle.

En dehors du cas particulier de Prouilhe, le culte des saints dominicains n'est pas documenté chez les moniales du Sud-Ouest avant le XVII<sup>e</sup> siècle. De la fin de ce siècle date, notamment, le magnifique retable en bois peint des Junies, où l'on trouve des statuets de saint Dominique, saint Pierre Martyr, saint Thomas d'Aquin, sainte Catherine de Sienne, saint Hyacinthe de Cracovie, sainte Agnès de Montepulciano et sainte Rose de Lima<sup>70</sup> (fig. 18). Les aléas de conservation des œuvres médiévales ne sont probablement pas la seule raison à invoquer. Aux Junies, la maîtresse-vitre évoquée précédemment pour la présence d'images des fondateurs ne contient aucune allusion iconographique à l'ordre des frères prêcheurs. Par ailleurs, d'après le testament du cardinal Gaucelme de Jean, les autels secondaires qui se trouvaient dans les deux chapelles latérales formant un faux transept, dont la présence est attestée par les belles piscines liturgiques (fig. 7 et 8), étaient placés sous le vocable de saint André et sainte Marie-Madeleine<sup>71</sup>. Si Jean-Pierre Suau a voulu voir dans cet autel à Marie-Madeleine une empreinte « dominicaine », du fait que les reliques de la sainte à Saint-Maximin sont confiées aux frères prêcheurs à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, force est de constater que cette dévotion est extrêmement banale pour un établissement de moniales. Il faut noter, enfin, qu'aucune église du Sud-Ouest, de frères prêcheurs ou de moniales dominicaines, n'est placée sous le vocable de Sainte-Catherine de Sienne avant le XVII<sup>e</sup> siècle.

Au premier abord, les monastères médiévaux de dominicaines et de clarisses du Sud-Ouest offrent un sujet d'étude assez maigre à l'historien de l'art. En dehors des rares cas exceptionnellement conservés du monastère des Junies et du monastère du XVI<sup>e</sup> siècle des clarisses de Perpignan, les vestiges sont peu nombreux et lacunaires, par rapport au nombre de fondations. Le corpus peut être augmenté grâce aux sources écrites et iconographiques qui documentent le bâti et le décor de monastères disparus, parmi lesquelles on retiendra en particulier les descriptions modernes de Prouilhe

68. CANNON (J.), *Religious Poverty, Visual Riches. Art in the Dominican Churches of Central Italy in the Thirteenth and Fourteenth Centuries*, New Haven-Londres, Yale University Press, 2013, p. 91-99.

69. BÉRIOU (N.) et HODEL (B.), *Saint Dominique, op. cit.*, fig. 1.

70. DALON (P.), « Le retable des Junies », *Bulletin de la Société des études du Lot*, n° 117-1, 1996, p. 1-10. Sur la vie du monastère des Junies à l'époque moderne, voir la documentation d'archive rassemblée par Françoise Auricoste : AURICOSTE (F.), *Histoire de la seigneurie et du monastère des Junies, op. cit.*

71. D'ALAUZIER (L.), « L'église des Junies », art. cit., p. 30.

et le plan de Condom réalisé au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Une recherche documentaire plus approfondie livrerait sans doute d'autres indices sur le cadre de vie des sœurs, l'organisation des bâtiments, le décor des autels, des parois, des livres... Des aménagements anciens ont ainsi souvent été documentés par des sources modernes ou contemporaines, telles que les visites provinciales (les établissements de sœurs sont inclus dans ces visites à partir de l'époque moderne) et les rapports révolutionnaires rédigés au moment de la nationalisation des biens du clergé. Une enquête systématique sur la titulature des autels dans les églises de moniales permettrait de préciser la question des dévotions, à défaut de pouvoir reconstituer les images de saints présentes dans le décor et le mobilier perdus.

L'objectif de cette contribution, à partir des établissements partiellement conservés ou documentés par des textes et des sources iconographiques, était à la fois d'apporter des éléments de synthèse et de poser un cadre de réflexion pour de futures recherches, en tenant compte des courants historiographiques récents en histoire et en histoire de l'art. L'analyse des monastères au regard d'un contexte stylistique et technique régional a été volontairement laissée de côté. Il s'agissait davantage d'interroger ce qui caractérise, du point de vue du bâti et du décor, les fondations dominicaines. Toute étude sur ce sujet doit nécessairement prendre en compte les spécificités des communautés de moniales, au statut foncièrement différent des frères « mendiants » avec qui elles entretiennent des rapports spirituels et, plus rarement, économiques plus ou moins étroits selon les lieux et les époques. Les modalités de fondation génèrent des établissements beaucoup plus variés que ceux des frères mendiants, tandis que la stricte clôture impose des aménagements spécifiques, notamment dans l'église. Pour ces raisons, il n'est plus possible d'étudier les monastères de clarisses et de dominicaines comme un chapitre de « l'architecture mendicante » : c'est davantage au regard de l'architecture monastique féminine, médiévale et moderne, qu'il faut les considérer.